



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as "developed", "industrialized" and "developing" are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

06366

destricted.

Distr. ~~UNESCO~~  
UNIDOC/TOP.45  
2 juin 1971  
FRANCAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

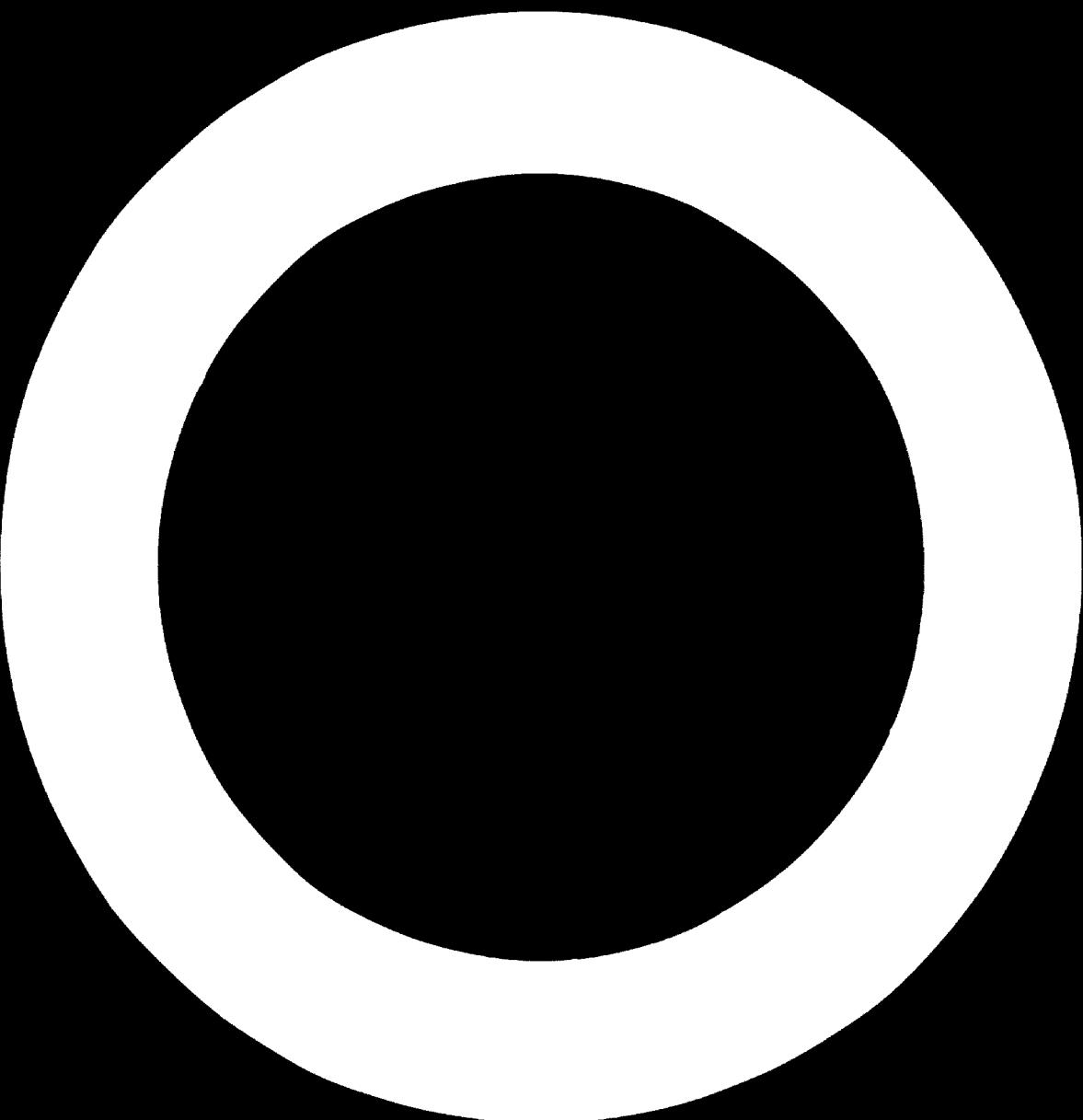
LE DOMAINNE INDUSTRIEL

A  
OUAGADOUGOU (1971).

par

M. Hassan Abedi-Darakei

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards even though the best possible copy was used for preparing the master fiche



**L I S T E D U S M A T I È R E S**  
 -

<u>Sujet</u>	<u>Ligne</u>
- Effort de redressement en Haute-Volta	1
- Situation actuelle du pays	4
- Ancienne zone industrielle	6
- Etudes techniques approfondies du projet de domaine industriel à Ouagadougou	9
- L'emplacement	10
- Conditions géographiques	10
- Facteurs favorables et défavorables dans le choix de l'emplacement	14
- L'électricité	15
- L'eau de ravitaillement	19
- L'évacuation des eaux	23
- Le courant d'air	25
- Conclusion sur l'acceptation du terrain proposé	29
- Recherche des points de vue des entreprises existantes	30
- Choix de parcelles de terre dans la zone industrielle pour installer le domaine industriel	33
- Les différentes étapes de réalisation	34
- Les caractéristiques des usines et bâtiments à construire	38
- Le coût de construction du domaine industriel	43
- Le coût d'éclairage de l'usine centrale	43
- Le coût de développement du domaine industriel	44

	Pages
- Avisons pour ne pas assujettir la réalisation du domaine industriel au financement du FNUD	45
- La période d'enseignement après les réalisations	46
- Assistances demandées au FNUD	48
- Équipement ( Première proposition)	55
- Équipement ( Deuxième proposition)	57
- Contribution du FNUD	60
- Contribution de contrepartie du Gouvernement	63
- Coût total du projet	71
- La gestion du domaine industriel	75
- Avantages tirés par le Gouvernement	78
- Financement des industries installées dans le domaine industriel	79
- Possibilités de financement du projet de domaine industriel	82
- Conditions à remplir en vue de l'obtention de la location des bâtiments des unités standard ou des parcelles de terre dans le domaine industriel ( Conditions obligatoires - Conditions prioritaires - conditions éliminatoires )	85
- Format pour un acte de contrat de location dans le domaine industriel	89
- Formation d'homologue	94
- Etude préliminaire de développement du domaine industriel pour industries de toutes dimensions	95
- Les entreprises souhaitées pour le domaine industriel	100
- Statut de l'OPAT	101

## PROBLÉMATIQUES

Le Béto-Volta, pays d'une population de 5 millions d'habitants, d'une superficie de 274.000 km<sup>2</sup>, avec un budget initial de près de 10 milliards de francs CFA en 1971 (près de 40 millions de dollars des Etats-Unis) est un pays sous-développé, loin d'avoir de bonnes conditions économiques.

Certes, des efforts étonnantes ont été faits ces dernières années pour le redressement économique du pays, mais pour arriver à un résultat satisfaisant, des années de persévérance et d'intenses efforts humains seraient nécessaires.

Pour se rendre compte de la situation, nous allons àcrire par quelques chiffres, tout d'accord, l'effort déployé ces dernières années, ce qui sera significatif pour montrer la volonté intense du pays d'améliorer son existence. Ensuite, nous décrirons l'état actuel des choses, en nous bornant à citer un avis officiel du Gouvernement du pays, montrant les mauvaises conditions existantes.

D'abord jetons un coup d'œil sur l'effort fait par ce peuple pendant les 4 dernières années.

En 1965, la situation financière du pays était marquée par un passif de près de 4 milliards de francs CFA.

Depuis ce temps, grâce à certaines réglementations, à certaines restrictions nécessaires et à une planification, la situation s'est améliorée considérablement.

Les excédents des recettes sur les dépenses ont progressivement augmentés. Ils ont été respectivement de 431 millions, 562 millions et 586 millions pour les années 1967, 1968 et 1969.

Les dépôts à la caisse d'épargne publique, de même que dans les banques, se sont accrus. Ils ont atteint respectivement le niveau d'un milliard et de deux milliards cinq cents millions de francs CFA.

Une organisation de planification a été créée en 1967, pour un premier exercice de 4 ans. Ses objectifs d'investissements portent sur un total de près de 27 milliards cinq cents millions de francs CFA. Son but était principalement l'accroissement de la production du pays.

Pendant les trois premières années de son exercice, le Plan a déjà attribué une somme dépassant 15 milliards 700 millions de Frs. Il a réalisé près de 7 milliards 800 millions pour l'année 1970.

Il faut à noter que les résultats obtenus sont en grande partie dûs aux aides étrangères, parmi lesquelles le NEDD a une place d'honneur. Mais le Gouvernement du pays a contribué à plus de 50% de ces réalisations, ce qui est un effort estimable pour un pays dont le budget annuel ne dépasse pas 10 milliards de Frs CFA.

Les réalisations se rapportent à tous les domaines: l'amélioration des routes existantes et la création de routes nouvelles - la Santé Publique - l'Education Nationale - l'Agriculture - Crédit des barrages assurant une meilleure disponibilité en eau, etc., etc. Mais nous nous bornerons dans ce rapport, à décrire et d'ailleurs d'une façon sommaire, les réalisations industrielles de ces dernières années.

Huit nouvelles usines, d'un investissement total de deux milliards deux cents millions de francs, ont été installées, pendant ce temps. Il s'agit de :

- Une usine textile (filature, tissage, imprimerie, teinturerie de coton) avec 400 employés.
- Deux usines d'érythème de coton d'une capacité respective de 10.000 et de 15.000 tonnes.
- Une agglomérerie de sucre en poudre de 15.000 Tonnes de capacité.
- Une briquetterie Mauffum de 12.000 Tonnes.
- Une fabrique d'allumettes.
- Une manufacture de tabac et de cigarettes.
- Une fabrique de chaussures Beta et enfin
- Une fabrique de peintures et de colorants d'une capacité de 500 Tonnes.

D'autres projets sont en cours de réalisation. Parmi ceux-ci citons :

- Une minoterie de blé et de mil de 15.000 Tonnes avec 350 millions de francs d'investissement, prévu pour 1971.
- Une huilerie savonnerie de 20.000 Tonnes avec 710 millions de francs d'investissement.

Sur le plan de l'amélioration de la qualité des produits, certains projets ont été exécutés et des centres artisanaux créés. Citons :

- Le Centre de Formation des Artisans Ruraux.
- Le Centre de Formation Féminine Artisanale.
- Le Centre National de l'Artisanat d'Art.

Dans le secteur minier, une immense activité a été déployée. Les résultats concernant les recherches ont été encourageants. Il s'agit de gisements de magnétite, de cuivre, de manganeuse, de calcaires, de bauxite et de marbre.

D'autres projets d'industrialisation sont en cours. Nous en parlerons dans les chapitres traitant le développement de la future zone industrielle.

Cependant, et malgré tous ces efforts, la situation générale n'est pas du tout brillante. Au commencement de l'année 1971, le nombre total d'entreprises reconnues en Haute-Volta, y compris l'industrie du bâtiment et des travaux publics, est égal à 79 unités.

Parmi ces entreprises, 16 seulement sont gérées par les voltaïques! Et pour mieux se rendre compte des difficultés économiques du pays, nous transcrivons un avis officiel du Gouvernement, extrait d'une requête au MUD , daté d'avril 1970.

\* La Haute-Volta est principalement agricole. L'industrie et l'artisanat ne représentent que près de 6% du produit intérieur brut.

Les principaux obstacles au développement industriel du pays sont :

La position géographique éloignée de la mer, le manque de ressources minérales, le manque d'infrastructure commerciale, le manque d'énergie hydro-électrique, le coût élevé de l'énergie thermique, le manque de capitaux privés, l'insuffisance de cadres supérieurs et de main-d'œuvre spécialisée et le coût élevé du personnel étranger.

Les activités industrielles et artisanales sont concentrées dans la production des denrées alimentaires (Boissons et alcools, boulangeries, huileries et similaires) et du textile. D'autres industries comprennent quelques usines de production mécanique de matériel de construction, de menuiserie, d'imprimerie et similaires, constituent le total de l'industrie voltaïque.

Pendant longtemps, la Haute-Volta devra recourir, pour l'implantation d'établissements industriels, grands et moyens, aux investissements étrangers, aux investissements publics et aux sociétés

d'économie mixte avec participation de l'Etat.

Le manque total d'entreprises industrielles modernes, possédées et gérées par des Voltaïques, représente un facteur de déséquilibre et de stagnation dans la structure et le développement économique et social du pays.

Le Gouvernement de la Haute-Volta considère que le moyen le plus efficace de faire participer les voltaïques à l'industrialisation du pays est de les orienter vers les activités industrielles modernes, pouvant être entreprises sur une petite échelle.

Cette tâche demande un effort soutenu tendant à stimuler l'esprit d'entreprise parmi les voltaïques ayant les capacités voulues et leur apporter toute l'aide nécessaire à tous les stades de la planification, du financement et de l'établissement, de la mise en route et de l'exploitation (production, gestion et commercialisation) de leurs entreprises."

Ces lignes extraites d'un document officiel sont bien significatives. Pas de camouflage ni de tromperie. On a un reflet franc de la situation du pays.

~~ETAT DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE~~

Il y a plus de 15 ans, un terrain d'une superficie de 80 ha fut désigné comme zone industrielle de Ouagadougou. Il est situé au bord de la voie ferrée Abidjan-Ouagadougou, à laquelle il est relié par 3 branchements particuliers. Cette zone fut partagée en 75 lots. Bien que dans la zone il n'y ait que 17 industries installées, tous les lots ont été entièrement achetés et attribués. De plus la zone est mal desservie. Les voies d'accès ne sont pas entretenues. L'entretien fait est bien sommaire. Les eaux usées s'évacuent dans la rivière du terrains servant à l'alimentation de la capitale. La zone est entourée de quartiers d'habitation et ne peut plus s'agrandir. Cette zone se trouve au vent de la ville pendant la saison des pluies.

En somme, la zone est saturée et remplit mal ses fonctions.

C'est dans de telles conditions que le Gouvernement de la Haute-Volta demande l'aide du FAED, pour établir un domaine industriel dans la nouvelle zone déjà prévue. Il désire, au moyen de la création de ce domaine industriel, muni des bâtiments appropriés et équipé en outillage mécanique, encourager la population voltaïque à participer à la création des petites entreprises industrielles.

Pour tenir à bien l'étude de la situation d'un nouveau domaine industriel, une consultation de l'industrie existante s'impose afin de rassembler les renseignements nécessaires au besoin d'expansion, les difficultés existantes et surtout pour trouver des industries artisanales locales d'intérêts à se transmettre ou des unités un peu plus modernes.

Nous avons posé en revue pour ces industries:

- 1) leur état de fonctionnement dans l'infiltration dans le domaine industriel de toute industrie n'ayant pas de bonnes conditions économiques;
- 2) l'avis de leurs dirigeants sur le caractère du nouveau domaine;
- 3) le désir des dirigeants de s'installer dans la zone industrielle et aussi la possibilité de recevoir des services certains, telles que technique, communication et autres favorisant du développement de ces unités.

En outre, nous avons posé directement les questions suivantes à tous les industriels:

1) Préferez-vous vous installer dans la zone industrielle nouvelle et alors dans le cas positif:

- a) quelle sera, en m<sup>2</sup>, la surface du bâti dont nécessaire pour votre travail?
- b) quelle sera, en m<sup>2</sup>, la surface libre que vous désirez avoir?
- c) Mètrez-vous un terrain dans la zone industrielle où vous construirez vous-même les bâtiments nécessaires au fonctionnement de votre usine ou préferez-vous être logé dans un bâtiment déjà construit dans le domaine industriel?
- d) Que feriez-vous de l'emplacement actuel de votre unité au cas où vous obtiendriez le droit de vous installer dans la zone industrielle?
- e) Préferez-vous acheter ou louer dans la zone industrielle?

Primo = un lotissement avec bâtiment?

Secondo = Un terrain à construire suivant les règlements?

Les réponses à notre questionnaire n'ont pas été encourageantes.  
Elles seront analysées dans les pages suivantes.

De plus, pour compléter notre étude, nous avons projeté de visiter  
les industries voltaïques existentes. Celle qui a été difficile et bien  
laborieuse et finalement arrachée par manque de moyen de transport en temps  
voulu.

## ETUDES D'AVANTAGES APPROFONDIES

DU

## DOSSIER DU DOMAINES INDUSTRIEL

3

### OUVRAGE DOCUMENTS

Les buts de la création de ce domaine industriel  
- -

- Encourager la croissance industrielle dans la capitale;
- fournir des emplois dont le besoin se fait sentir de plus en plus;
- Préserver l'esprit d'entreprise;
- encourager la croissance économique particulièrement dans le secteur des petites industries;
- Concentrer les services rendus et par là, coloniser dans l'extension industrielle ( eau, électricité, routes, ateliers etc);
- Localiser les entreprises en vue d'une entraide mutuelle;
- Satisfaction les programmes de l'urbanisme;
- Une meilleure stabilité de l'emploi;
- De meilleures échanges commerciaux;

- Centraliser les problèmes bancaires avec création d'un guichet de banque et la mise en service d'un entrepôt sous la direction de la banque, servant à favoriser la marche des usines industrielles par l'octroi de crédits sur leurs matières premières ou sur leurs produits fabriqués ;

Le Gouvernement a souhaité la création d'un Domaine Industriel.

### 1) L'emplacement

#### Conditions géographiques

Une ancienne proposition de création du domaine industriel à Bobo-Dioulasso avait été rejetée par le Gouvernement. Le choix de la capitale Ouagadougou, à la place de Bobo-Dioulasso, était motivé par les avantages sociaux et la nécessité de munir Ouagadougou, de plus en plus actif, d'un centre de répartitions pour tous les besoins industriels et agricoles. Les chances de réussite d'un domaine industriel tout près de la capitale, étaient considérées comme plus grandes qu'à Bobo-Dioulasso.

Comme emplacement de la nouvelle zone industrielle de Ouagadougou le Gouvernement voltaïque a proposé un terrain d'une superficie de près de 100 ha, dont les dimensions sont de près de 700 m. sur 2500 m. .

L'emplacement choisi est surtout intéressant, comme nous le verrons

plus loin, parce qu'il n'exige pas de grandes dépenses pour son infrastructure.

Ce terrain est situé au nord-est de la capitale, sur la route de Kaya, à environ 3 km de la ville. Il aurait été souhaitable que cette distance fût plus courte, le domaine industriel aurait été en service plus rapidement. Cependant, la population se servant intensément de la bicyclette et du vélo-moteur, arrivera assez facilement à accéder aux lieux proposés.

Le terrain est particulièrement favorable. Ses côtés est et ouest bordent respectivement, d'une part, la route de Kaya-Dongodoucou et, d'autre part, le tracé du prolongement ferroviaire vers Kaya, Dori et Tamboé où se trouve un riche gisement de manganeuse. Un branchement particulier de la voie ferrée, à l'intérieur de la zone, a été souhaité par le Gouvernement. L'estimation du financement, d'après une étude faite par l'ETAM et publiée en décembre 1970, dépassera 445 millions de frs CFA pour le tronçon de la voie ferrée allant de la ville à l'entrée de la zone industrielle. Le financement du branchement à l'intérieur de la zone est évalué, par la NAI, entre 55 et 65 millions de frs CFA.

Une requête du Gouvernement pour cette réalisation a été adressée au Fonds Européen de Développement qui ne s'est encore pas prononcé sur le programme.

Dans cette zone, une partie de 48 hectares est destinée à servir aux premières phases des réalisations. Le reste servira aux phases ultérieures.

Il a été proposé par le Gouvernement que notre domaine industriel soit situé dans ces 48 ha. Il y aura aussi des lotissements pour les

industrielles de différentes dimensions, pour des entreprises économiques en général et pour une cité artisanale.

La surface du domaine industriel, indiquée par le Gouvernement est de 11.400 m<sup>2</sup>.

On a proposé un domaine avec 15 petites usines normalisées à 100 m<sup>2</sup> de bâtiments chacune; un bâtiment administratif de 150 m<sup>2</sup>; un atelier de mécanique générale et d'électricité de 400 m<sup>2</sup>; des routes internes, parkings et de la verdure.

Pour le choix de l'emplacement d'une zone industrielle, il existe un certain nombre de facteurs, plus ou moins importants, auxquels l'emplacement envisagé doit se conformer au maximum.

Nous commençons à étudier ces facteurs pour l'emplacement proposé pour la zone industrielle. Nous conclurons ensuite en faveur de l'acceptation ou du refus de cet emplacement.

Les valeurs des paramètres d'efficacité, indiqués ci-dessous, sont celles qui conviennent le mieux aux conditions particulières de la Haute-Volta. Dans leur attribution, on a tenu compte des conditions géographiques, climatiques, des coutumes, de la densité de la population et autres. Pour un pays tel que la Haute-Volta, les facteurs les plus importants pour le choix de l'emplacement d'une zone industrielle sont:

- La facilité de ravitaillement en eau. Très important à cause de la saison de sécheresse.
- La non possibilité d'inondation. Important à cause des

pluie torrentielles de la saison des pluies.

- la facilité d'évacuation des eaux. Important à cause du terrain, parfois, bien peu perméable.

Alors que d'autres paramètres comme la pollution de l'air, l'existence de gaz et même de courant électrique installé, n'ont pas une grande importance pour le pays concerné par notre étude.

Nous verrons dans les pages suivantes pourquoi dans les conditions actuelles de la Haute-Volta, le facteur du réseau électrique ne joue pas un grand rôle. Nous serons donc avancé à proposer l'installation des moteurs génératrices pour la production d'électricité.

La valeur numérique des paramètres varie dans chaque cas particulier. Par exemple, si on a un projet d'implantation d'une zone industrielle à proximité d'une grande ville, avec une pollution de l'air, alors le paramètre "Vents dominants" prendra une importance capitale. Ce n'est pas le cas pour les villes de la Haute-Volta. Inversement, pour un pays avec abondance d'eau, avec des rivières et des pluies régulières, le paramètre d'efficacité de rétention en eau devient très important. Pour la Haute-Volta, la recherche d'un approvisionnement régulier en eau pendant toute l'année et en saison sèche est un facteur essentiel.

---

b - Facteurs favorables et défavorables

Les principaux facteurs intervenants dans le choix de l'emplacement de la zone industrielle à Ouragadourou et la valeur numérique de leur efficacité peuvent se résumer comme suit :

<u>FACTEURS</u>	<u>PARATIERS D'INFLUENCE A 100%</u>
- L'existence d'un réseau de courant électrique	5
- La possibilité de ravitaillement en eau	30
- L'existence du gaz pour la combustion	2
- La facilité d'évacuation des eaux	15
- Les conditions des routes d'accès	8
- Les avantages d'une voie ferrée	8
- Les avantages d'être à proximité d'un aéroport	2
- Distancie optimale de la ville	4
- L'habitat ouvrier	2
- Bon vents dominants	2
- La possession des terres	2
- L'aménagement du terrain	2
- La sécurité vis-à-vis de l'inondation	14
- Autres facteurs	4
<hr/>	
Total	100

Voyons quel est le pourcentage réalisé du pourcentage de chacun de ces facteurs pour le terrain proposé.

L'existence d'un réseau de courant électrique ( paragraphe 5 )

Un courant électrique de moyenne tension, 15.000 volts, passe tout au bord de l'emplacement de la zone. Il suffit d'installer un poste de transformation pour alimenter notre domaine industriel. Ceci exigera une dépense supplémentaire de près de 1.000.000 francs CFA facile, en échange, on aura un courant de tension fixe et non variable de 380/220 volts. C'est un avantage appréciable quand il s'agit d'outillage industriel.

Si un réseau de courant basse tension passait dans la zone industrielle, on n'aurait pas à dépenser de sorte pour l'installation du transformateur mais, en échange, avec la longueur de la ligne de transport, la tension serait baissée et les machines, ne recevant pas la tension correspondant à leur caractéristiques, auraient des rendements médiocres.

Revenons ici, la question très importante du prix de vente de l'électricité au domaine industriel. Le prix du courant électrique ordinaire est élevé à Ouagadougou. On nous a même parlé de 30 francs le prix du kWh, aux heures de pointe. De tels prix seraient trop excessifs pour les entreprises industrielles désireuses de concurrencer des produits similaires fabriqués ailleurs.

Nous proposons de réagir pour avoir un prix spécialement réduit du kWh pour les consommations du domaine industriel. Entre autres procédures, on pourra créer un unique très grand consommateur. Il achètera, à un prix spécial, tout le courant servant pour le domaine

industriel, sur un seul compteur, pour le distribuer ensuite à des sous-abonnés, petits consommateurs.

L'Office de l'Promotion des Entreprises Voltaïques ( OPEV ), dont nous parlerons longuement dans les pages suivantes, ont tout indiqué pour remplir cette fonction de grand consommateur.

Dans le cas de refus absolu de baisse de prix du courant par la Compagnie d'Électricité Voltaïque, la production de l'énergie électrique par des moteurs-générateurs, appartenant au domaine industriel, peut être envisagée.

En tout cas, on trouvera ci-contre, les calculs isolés, pour l'installation du poste de transformation de 100 kVA, ou bien pour l'achat et l'installation de 2 moteurs générateurs d'une puissance également de près de 100 kVA ( exactement 111 kVA ).

Annexe I

Pente de Transformation pour une puissance de 100 KVA

Désignation	Prix unitaire : frs. CFA	Quantité :	Total frs. CFA
- Barre avec 3 chaînes AN.3	39.900	1	39.900
- Câble Cuivre nu dur 22 mm <sup>2</sup>	1.200	32 kg	38.400
- Déroulage, tirage, replage	30	160 ml	4.800
- Boutrelle HRA 100/11 m Jumelée	143.000	1	143.000
- Barre avec 3 isolateurs 1753 HA.0	51.000	1	51.000
- Coupe Circuit FOX	32.000	3	96.000
- Transformateur H 61 = 100 KVA 15.000/380/220	526.500	1	526.500
- Ferrure d'accrochage	20.000	1	20.000
- Câble vulyprène 3 x 50 <sup>2</sup> + 1 x 35 <sup>2</sup>	3.100	20 ml	62.000
- Branchee busée	1.200	5 ml	7.200
- Fourreau de protection	5.500	2	11.000
- Miniconteur 150 A	42.500	1	42.500
- Coffret C.I 100/5	39.000	1	39.000
- Ferrure tableau de compteur	10.000	1	10.000
<b>Total</b>			<b>1.100.920</b> frs. CFA

Annexe II

Moteurs Diesel et Générateurs pour une puissance de 111 KVA

Identification	Prix unitaire : en francs USA	Quantité	Total
1 - un diesel génératrice type 35-110 avec 1.000 t/m 36 KVA	1.400.000	1	1.400.000
2 - un diesel génératrice type 45-100 avec 750 t/m 75 KVA	2.740.000	1	2.740.000
3 - coût de montage du moteur génératrice de 36 KVA	240.000	1	240.000
4 - Coût du montage du moteur génératrice de 75 KVA	230.000	1	230.000
5 - Fondation pour le 36 KVA	100.000	1	100.000
6 - Fondation pour le 75 KVA	104.000	1	104.000
<b>Total</b>			<b>4.044.000</b> francs USA

Le choix de l'une ou de l'autre méthode d'alimentation en énergie électrique dépendra du prix de vente proposé par la VENIBEC, mais de toute façon, nous considérons le paramètre 5 attribué à l'électricité, non entièrement réalisé. Ceci à cause des dépenses supplémentaires. Dans ces conditions, nous prenons le paramètre réalisé 3 au lieu de 5.

#### La possibilité de ravitaillement en eau ( paramètre 3c)

Le problème de l'eau est presque complètement résolu. Voici l'état actuel des choses.

Une conduite de 600 mm de diamètre, avec un débit de 220 m<sup>3</sup> par heure et une pression de 2 kg/cm<sup>2</sup> est déjà posée entre Loumbala et la vallée de Mangadougou. Le barrage de Loumbala avec 35.000.000 m<sup>3</sup> de contenance est prévu, après l'évaporation et les infiltrations, pour plus de 15.000.000 m<sup>3</sup> d'eaux effectives.

Cette conduite longe déjà la route de Kaya et borde bien les terres de la zone industrielle. Il ne reste plus qu'à brancher la conduite propre de la zone.

Quant à l'eau potable nécessaire à la consommation du domaine industriel, le problème est également déjà réglé et aucun problème n'est à envisager pour le futur. En effet, un accord d'obtention des crédits, pour la réalisation et l'induction d'eau potable, est signé entre la Direction de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural et le FED. Suivant cet accord, l'eau potable de Mangadougou doit

alimenter le nouvel abattoir qui doit être construit dans la zone industrielle. ( La construction de ce nouvel abattoir doit débuter en 1971).

Il sera une conduite de 200 mm de diamètre dont déjà une partie est en service, entre la ville de Guigadougou et l'emplacement de l'ancien abattoir. Le prolongement de cette conduite, c. à d. la partie entre l'ancien et le nouvel abattoir, sera posé en bordure de la route de Kaya. Il prolongera un des côtés du rectangle zone industrielle ( voir Carte N° 1 ).

Il ne restera plus qu'à brancher cette conduite sur la conduite propre au domaine industriel et à faire un réseau de distribution pour tous les bâtiments.

Comme à présent la pression dans cette conduite n'est pas connue, au cas où la pression ne serait pas suffisante, on y réséderait en construisant un château d'eau.

Le coût des branchements en eau pour l'alimentation interne  
du domaine industriel.

Les calculs sont faits, seulement, pour la pose et pour le branchement sur la conduite existante de la ville, pour une conduite principale pour le domaine, de 200 mm de diamètre et longeant toute la longueur du domaine industriel. A partir de cette conduite principale, le coût des branchements secondaires internes, joignant le réseau aux usines, au bâtiment administratif et à l'atelier mécanique est calculé dans le coût de la construction de ces bâtiments. Nous y reviendrons dans les pages suivantes.

Deux conduites, d'une longueur de 215m chacune et d'un diamètre de 200 mm, traverseront toute la longueur du domaine industriel. L'une approvisionnera le domaine en eau industrielle, l'autre en eau potable. Les diamètres 200mm ont été choisis volontairement afin de ne pas entraîner la double dépense de la pose d'autres conduites quand il s'agira d'alimenter toute la zone industrielle. Avec les diamètres envisagés, on prolongera seulement les conduites existantes.

La fourniture sera en fonte ductile avec un revêtement en ciment, le tout posé sur une couche de sable de 20 cm d'épaisseur. Par économie, on placera les 2 conduites dans une même tranchée. Pour cette réalisation on aura besoin d'une somme de 6.009.000 fra CFA. Les détails sont inscrits dans la page suivante.

Coût de la réalisation pour alimentation en eau potable  
et en eau industrielle du domaine industriel

- Eau potable à partir de la conduite pour le futur abattoir.
- Eau brute à partir de la conduite de Loumbila déjà existante.

Annexe III

Désignation	Prix unitaires frs. CFA	Quantité	Total frs. CFA
- Fossile en tranchée pour la pose de deux conduites	949	220 ml	208.780
- Fourniture et pose de canalisation en fonte ductible, avec revêtement en ciment, y compris rôdeurs encaissés, raccords, coupe des tuyaux, pose sur le lit de sable de 70 cm d'épaisseur avec calage et butées et angle, toutes déformations comprises, dans le diamètre de 200 mm	15.000	215 ml	3.225.000
- Pour une seconde conduite dans la même tranchée	15.000	215 ml	3.225.000
<b>Total</b>			<b>6.658.780</b> <b>frs. CFA</b>

Le paramètre 30 d'efficacité pour l'eau est entièrement réalisé, il n'y a qu'à connecter le branchement interne sur la conduite principale.

Le gaz - ( paramètre 2 )

Avec l'inexistence du gaz, il n'y a pas de paramètre d'efficacité. Nous le considérons comme nul pour calculer la somme des paramètres réalisés.

L'évacuation des eaux ( paramètre 15 )

Le terrain est en pente douce. Avec une canalisation appropriée, on arrive facilement à évacuer les eaux usées ou de pluie.

Voici une estimation du coût de cette canalisation d'un total de 1.707.000 frs CFA.

ANNEXE IV

Désignation	Prix unitaire frs CFA	Quantité	Total frs CFA
- Fouille pour la pose de canalisation	750 moyenne	210ml	157.500
- Canalisation en béton diamètre 50cm	5.500	100ml	550.000
- Canalisation en béton " 60cm	6.500	50ml	325.000
- Regards des vuitons	45.000	5 U	225.000
- Branchements particuliers	25.000	3 U	75.000
• TOTAL			1.707.500

Les conditions étant satisfaites d'une manière normale, nous considérons le paramètre 15 de la facilité d'évacuation des eaux comme entièrement réalisé.

#### Les routes d'accès - ( Paramètre d )

La route de Kaya avec une largeur de 9 mètres longe le côté de 700 mètres de la zone industrielle. Le domaine industriel se pliant au bord de ce côté, son accès est parfaitement assuré.

La largeur de cette route, comparaison faite avec les autres routes du pays, et, compte tenu de l'intensité modérée du trafic, permet suffisante.

Cependant, comme cette route n'est pas asphaltée et qu'il n'y a pas de proximité proche pour son bitumage, nous prendrons comme paramètre réalisé 7 et non pas 8 correspondant à une situation idéale.

#### Le Chemin de Fer - ( Paramètre 8 )

Il est projeté d'allonger la ligne de chemin de fer de la ville de Ouagadougou jusqu'à l'intérieur de la zone industrielle. Les études de réalisations sont faites et la demande de financement des travaux est envoyée au Fonds Européen de Développement. Il sera, probablement, réalisé dans le futur; mais comme à présent rien n'existe, nous prendrons comme paramètre réalisé de chemin de fer 7 au lieu de 8.

#### La proximité de l'aéroport - ( Paramètre 2 )

Le domaine industriel étant loin de l'aéroport de Ouagadougou il n'y a pas à compter de paramètre pour le terrain en question.

#### La proximité de la ville - ( paramètre 4 )

L'emplacement est prévu à une distance de 3 km de la ville, près d'une grande forêt: le Bois du Boulogne, destiné lui-même à attirer les promeneurs. Pas de problème pour la main d'œuvre simple, il y en a en abondance. Par contre la main d'œuvre spécialisée est bien rare et, en conséquence, il est nécessaire de former des spécialistes par l'apprentissage des intérieurs. Ceci entraînera un des programmes très importants des dirigeants de la zone industrielle.

En tout cas, avec 3 km de distance, nous considérons le paramètre 4 de la proximité de la ville comme réalisable.

#### L'habitat ouvrier - ( paramètre 2 )

Il n'y a rien aux alentours du domaine pouvant servir au logement d'ouvriers. Le paramètre n'est pas réalisable. On le comptera néanmoins dans le total.

#### les vents dominants - ( paramètre 2 )

Ce paramètre a été seulement posé pour 2 pour notre domaine industriel. En effet, le domaine est assez petit, de 11.400 m<sup>2</sup> ou avec son espace de réserve pour l'extension future 17.300 m<sup>2</sup>. Dans un tel espace, il ne s'agira pas d'implanter des usines causant des pollutions graves. On ne peut y placer ni industrie poudre huile-fourneau dégagent des quantités de fumée, ni industrie chimique à mauvaises odeurs, ni aucune autre de ce genre. Il s'agira de petites industries à l'échelle "artisanale moderne".

Tous ces conditions le paramètre 2 attribué aux ventes dominante ont convenable.

Voici l'état des vents dans la zone industrielle ( ou le domaine industriel ) :

- pendant le saison secche, le vent souffle du côté du domaine industriel vers la ville de Guinacougon. Ce vent est bien connu et dénommé l'umputan.

- pendant la saison des pluies, le courant d'air est inversé. Il va alors de la ville vers le domaine industriel.

Comme il y a plus de 5 km de distance entre le domaine industriel et la ville et qu'en plus, nous l'avons vu, il ne s'agira que de petites industries sans risque de pollution d'air, on voit que le choix de l'emplacement des terres au sujet de ces vent est satisfaisant.

Il en sera autrement pour les entreprises se logeant dans la zone industrielle. Pour ces entreprises on placera les usines les plus polluantes vers le nord ou vers le nord-est. D'autre part il est préférable cultiver une verte ceinture, dans l'avenir, entre la zone industrielle et la ville.

En tout cas, on en qui concerne le domaine industriel, le paramètre 2 pour les ventes dominante peut être considéré comme réalisé.

#### Possession des terres - ( Paramètre 2 )

Le terrains doit être acheté. Mais dans l'état actuel des

échancré, le prix est bien bas. On a pris vu 75 frs CFA, le prix au m<sup>2</sup>. So, fera pour l'ensemble de la surface du domaine industriel, y compris en réserve, une somme de 1.221.000 frs CFA.

La somme est modeste. Nous considérons le paramètre 2 comme réalisée.

#### L'aménagement des terrains - ( paramètre 2 )

Le terrain est en pente douce, il n'est pas accidenté, surtout à l'endroit prévu comme emplacement du domaine industriel.

On a pris vu que 100 frs CFA représentait le coût de l'aménagement du terrain. Il nous semble assez élevé et cependant pour plus de sûreté nous prenons cette même somme de 100 frs. Le coût de l'aménagement du domaine industriel ( 11.400 m<sup>2</sup> ) plus son espèce de réserve ( 5.700 m<sup>2</sup> ) ne sera que de 1.710.000 frs CFA.

La somme est modeste, pas de grande dépense d'aménagement, nous considérons le paramètre atteint.

#### L'inondation - ( paramètre 14 )

Aucune rivière importante ne passe près de la zone envisagée. Donc pas de risque d'inondation en période de crue. Le terrain est en pente douce. On aura une évacuation naturelle de pluie.

Le paramètre 14 est obtenu.

Autres facteurs - ( Paramètre 4 )

Citons l'existence du Centre Spatial et aussi l'existence du Centre de Régulation des Postes et des Télécommunications, à proximité de la zone industrielle.

Les règlements et accords existants interdisent l'émission de parasites radioélectriques dans un rayon bien déterminé du Centre Spatial et des Services de Télécommunications.

Pour la parcelle de terre, choisie comme emplacement du domaine industriel, les conditions exigées sont complètement remplies. La parcelle est en dehors du rayon de protection.

Il en est tout autre pour la zone industrielle dont une partie sera située à l'intérieur de ce rayon de protection. On remédiera à cet inconvénient, en placant dans cette partie de la zone de protection, uniquement, les entreprises n'émettant pas de parasites nuisibles.

Le paramètre 4 d'efficacité pour la parcelle de terrain du domaine industriel est complètement réalisé.

### Conclusion

Récapitulons les paramètres réalisés pour la parcelle de terrain proposé pour l'emplacement du domaine industriel. De ce qui a été dit résulte le tableau suivant :

Facteurs	paramètres		
	A réaliser	réalisé pour	comme maximum pour un terrain proposé
L'électricité	5	3	3
L'eau	30	30	30
Le gaz	2	0	0
L'évacuation des eaux	15	15	15
Les routes d'accès	8	7	7
Le Chemin de fer	8	7	7
L'aéroport	2	0	0
La proximité de la ville	4	4	4
L'habitat ouvrier	2	0	0
Le vent	2	2	2
La possession des terres	2	2	2
L'aménagement du terrain	2	2	2
Le problème d'inondation	14	14	14
Autres facteurs	4	4	4
Total	100	96	

On voit que sur les 100 paramètres idéaux pour le choix de l'emplacement du domaine industriel, le terrain proposé par le Gouvernement en réalise 96. C'est un bon résultat. L'emplacement est bien choisi. Nous l'acceptons. Cependant, nous remarquons que s'il était plus proche de la ville, il serait occupé plus rapidement.

2) - Recherche du point de vue des entreprises existantes.

Pour se rendre compte de l'état des entreprises existantes dans le pays et en déduire certaines questions sur le domaine industriel, en particulier pour pouvoir répondre aux éventuelles demandes d'infiltration dans le domaine industriel ou dans la zone, des contacts ont été établis, par correspondance et par visites, avec un grand nombre des 79 entreprises existantes.

Un questionnaire, dont on voit le modèle ci-dessous, a été adressé à 60 d'entre elles parmi les plus susceptibles de s'intéresser au projet du domaine industriel. Le questionnaire fut envoyé non seulement aux unités de Ouagadougou, mais aussi à celles situées à Zogodio-lago, à Koudougou et à Banfora. (Les seules villes possédant quelques industries)

Mentions portées aux unités industrielles de la Haute-Volta.

- 1)- Nom et adresse de l'unité:
  - a) - La fabrique.
  - b) - Le bureau.
- 2)- Date de l'inauguration de l'établissement.
- 3)- Nom des produits fabriqués.
- 4)- Type de la direction (forme juridique).
- 5)- Problèmes et besoins pour lesquels la direction de l'établissement juge utile l'obtention d'aide ou l'intervention du Gouvernement:
  - a) - Sur l'emplacement de l'unité industrielle.
  - b) - Sur l'état de l'équipement de l'unité.
  - c) - Concernant le recrutement.

- a) - Concernant la main d'oeuvre.
  - b) - Concernant les crédits.
  - c) - Concernant l'infrastructure.
  - d) - Concernant l'exécution du travail.
  - e) - Les règlements en vigueur.
  - f) - Les problèmes techniques.
  - g) - Tout autre aspect à écrire.
- 6) - Quel est le nombre de jours de travail pendant l'année?
- a) - Le nombre d'équipes en 24 heures?
  - b) - Le nombre d'ouvriers dans chaque équipe?
  - c) - Le nombre du personnel de bureau?
- 7) - Désirez-vous vous installer dans la nouvelle zone industrielle?  
Dans le cas positif:
- a) - Quelle sera en m<sup>2</sup> la surface des bâtiments nécessaires à votre travail?
  - b) - Quelle sera en m<sup>2</sup> la surface libre que vous désirez avoir?
  - c) - Désirez-vous un terrain dans la zone industrielle où vous construirez vous-même les bâtiments nécessaires au fonctionnement de votre entreprise, ou bien préférez-vous être logé dans un bâtiment déjà construit dans la zone industrielle?
  - d) - Que feriez-vous de l'emplacement actuel de votre unité au cas où vous obtiendriez de vous installer dans la zone industrielle?
  - e) - Préféreriez-vous acheter ou louer dans la zone industrielle:  
Primo - un bâtiment construit.  
Secondo - un terrain pour y construire les bâtiments nécessaires.
- 8) - Indiquez le capital investi dans l'unité existante:
- Investissement total ....
  - La terre ....
  - Les bâtiments ....
  - Fonds de roulement....

9) - Donner des détails sur l'équipement de votre entreprise en remplissant le formulaire ci-dessous:

N° d'ordre	Machin et son produit	Spécification	Prix	Capacité par heure	Pourcentage d'utilisation

10) - Donner des détails sur les unités premières utilisées en remplissant le formulaire ci-dessous:

N° d'ordre	Unité première	Spécification	Importé ou du pays	Prix	Quantité consommée pendant l'année

11) - Indiquez pour chacune des 3 dernières années

- Le coût total de la production.
- Le prix total de la vente des produits.
- Le profit net.

12) - Décrivez vos observations et vos suggestions particulières.

En général, il n'y a pas eu un grand enthousiasme de la part des entreprises pour s'implanter dans le domaine industriel. Nous analyserons dans les pages suivantes les réponses reçues au questionnaire.

3) - Où placer le domaine industriel dans la zone?

Notre domaine est destiné à loger des unités de 100 ml à 200 ml de bâtiment. Il sera donc composé d'un ensemble de petites industries. Une sorte d'artisanat moderne dont les conditions de travail seront améliorées et qui utilisera pour son fonctionnement certaines machines. Les entrepreneurs de cette catégorie d'entreprises ont, en général, un faible poids financier. Ils ne possèdent pas le fonds de roulement suffisant. Ils ne peuvent pas stocker leur produit fini et doivent arriver à vendre le plus tôt possible, afin de maintenir la marche continue de leur production.

Dans ces conditions, il est nécessaire de loger ces entreprises dans une parcelle de terrain complètement exposée à la vue des passants, touristes ou consommateurs indigènes qui vont constituer la clientèle importante de l'entreprise.

Il ne sera pas question d'avancer de placer le domaine industriel loin de la route principale, dans un coin quelconque de la zone. Il doit être placé au bord de la route de Mayn et, par sa structure architecturale, bien exposé à la vue des passants.

Le meilleur emplacement dans l'état actuel des choses est le suivant:

En allant de la ville de Ouagadougou vers la ville de Kaya, à 100 mètres exactement avant le premier poteau électrique de 15.000 V il y a un petit sentier desservant la campagne voisine. Du point de jonction de ce sentier avec la route de Kaya, un rectangle de 84 m x 203,5 m, dont le petit côté longe la route, placé côté nord de la route, sera un terrain réservé pour le domaine industriel. Cette parcelle de terre est bien homogène. Il n'y a pas de dépendance pour son nivellement. Il n'y a pas de grandes réalisations agricoles à dédommager de même presque pas de constructions à démolir. L'Électricité est à portée, l'eau est tout au bord. Un petit pont, existant à la jonction du sentier avec la route, permettra l'évacuation des eaux usées du domaine, par la route naturelle vers le sud; jusqu'au jour où un plan d'ensemble d'évacuation des eaux pour toute la zone industrielle sera réalisé.

#### 4) - Les différentes étapes de la réalisation.

La surface totale du domaine industriel, y compris, la surface de réserve, est de 17.094 m<sup>2</sup>. Le plus petit côté du rectangle, 84 m, longe la route de Kaya. De ces 17.094 m<sup>2</sup> près de 11.400 m<sup>2</sup> sont pour la première phase d'exécution. Les 5.700 m<sup>2</sup> restants sont un espace de réserve pour l'élargissement futur du domaine industriel. On peut considérer en tout, trois étapes pour les réalisations.

Première étape - On construira les bâtiments des usines normalisés de 100 m<sup>2</sup>, le bâtiment administratif et le bâtiment d'atelier de technique générale de 400 m<sup>2</sup>. On construira le canal d'évacuation des eaux usées ou de l'eau de surface. On posera les 2 conduites principales des eaux industrielles et potable. On posera les poteaux d'éclairage de l'enceinte

du domaine industriel avec son réseau de distribution ( Poste de transformation et autres) et on marquera les différentes voies d'accès. ( une principale voie de 16 mètres de large, les autres particulières de 3 et de 6 mètres de largeur ).

Une carte indicative - II - est jointe à ce rapport.

Signalons qu'il a été nécessaire d'ajuster une petite modification aux contenus de la requête du Gouvernement. Il s'agit de la surface du bâtiment administratif. Malgré qu'il ne s'agisse pas d'un centre administratif permanent ( seul la conciergerie surveillera en permanence), cependant le bâtiment administratif, sous la forme initiale de la requête, avec 150 m<sup>2</sup> de surface, était insuffisant pour contenir les différentes sections. En effet, il est nécessaire de prévoir dans ce bâtiment les parties suivantes : Secrétariat - Comptabilité - Infirmerie - Documentation - Central téléphonique - Guichet bancaire - entrepôt coffre-fort des produits finis ou des matières premières sous contrôle de la banque - salle d'exposition et de conférences - dispositifs contre l'incendie etc. On ne peut supprimer aucun de ces éléments. Or, il est difficile de placer toutes ces parties dans un bâtiment de 150 m<sup>2</sup> de superficie. Il est également absurde de penser à l'élargissement futur du bâtiment administratif. C'est pourquoi le changement de la requête s'impose. Ce bâtiment est proposé pour la première phase de réalisation, avec une surface de 209 m<sup>2</sup> au lieu de 150 m<sup>2</sup> ( voir le plan n° IV pour le bâtiment administratif ) . En échange et pour ne pas alourdir les frais de la réalisation de cette première phase, le nombre des unités normalisées est réduit à 14 (au lieu de 15) c'est à dire 100 m<sup>2</sup> de construction de moins. On aura presque la même surface à construire que dans la requête du Gouvernement.

Par la suite, il sera facile d'augmenter le nombre de ces usines normalisées, en en construisant le nombre désiré, dans les phases suivantes.

Dans cette première phase il est prévu 4 usines jumelées ( 1 à 4) pouvant servir soit à 4 entreprises de 100 m<sup>2</sup> de bâtiment chacune, soit à 2 entreprises de 200 m<sup>2</sup> de bâtiment chacune, soit à 2 entreprises, 1<sup>e</sup> une de 300 m<sup>2</sup> de bâtiment et l'<sup>2</sup> autre de 100 m<sup>2</sup>, ou bien à une seule entreprise de 400 m<sup>2</sup> de bâtiment.

Les autres unités ( 5 à 14 ) sont jumelées 2 par 2 en 5 blocs de bâtiments. Chaque bloc servira pour installer 2 entreprises de 100 m<sup>2</sup> de bâtiment ou bien une seule entreprise de 200 m<sup>2</sup> de bâtiment.

L'espace libre pour chacun des bâtiments 1 à 4 est de 141 m<sup>2</sup>, tandis que, pour les autres unités de 5 à 14 cet espace libre est de 276 m<sup>2</sup> pour chacun.

Une avenue principale, large de 16 m., longeant le domaine industriel, servira d'accès à toutes les constructions. Cette largeur qui embellit les réalisations de la première phase, se réduira à 12 m, dans les phases suivantes, au moment d'agrandir les unités normalisées.

Des voies d'accès spéciales de 4 m de large desserviront par bloc toutes les usines 5 à 14, tandis que pour les usines 1 à 4, cette voie spéciale n'aura que 6 m. de largeur.

L'atelier de mécanique générale est expressément placé au bord de la route de Kaya, au coin du domaine industriel. Son accès doit être facile. En effet, cet atelier servira non seulement à réaliser les demandes des unités du domaine industriel ou de la zone industrielle mais il pourra aussi exécuter les demandes de la ville de Ouagadougou ou même de tout le pays.

Un parking et un petit bâtiment de 25 m<sup>2</sup> pour la garde sont également prévus.

Ceci constituera l'ensemble de la première phase de réalisation.

Cette première phase d'une durée de réalisation minimale de 3 ans se résume ainsi:

Désignation	Surface en m <sup>2</sup>	Coût unitaire
- 14 usines normalisées ( type A)	9.400	4.500
- 1 bâtiment administratif	269	1.000
- 1 atelier de mécanique générale	400	1.000
- 1 conciergerie	25	400
- 1 parking	--	7.50
- Diverses voies d'accès	--	5.000
Total	10.034	11.500

Avec les usines type B (voir le plan N° III) la construction des bâtiments sera de 2.107 m<sup>2</sup>, c'est à dire 15 m<sup>2</sup> de plus que ce qui est indiqué dans le tableau ci-dessus.

### Deuxième et troisième phase

La deuxième phase consistera en l'agrandissement des usines et de l'atelier mécanique existant.

On aura la possibilité de doubler la surface des bâtiments de chaumes des usines 5 à 14 et d'élargir la surface du bâtiment de l'atelier de mécanique jusqu'à 1.000 m<sup>2</sup>. Alors, en ajoutant l'équipement supplémentaire, on aura un atelier centre de réparation et de construction mécanique important.

La phase 3 consistera en la mise en service de l'espace de réserve de 5.700 m<sup>2</sup>. On y implantera des urinoirs sur hauteur, répondant à des demandes que les urines normalisées ne contiennent pas. Il en résulte que les phases 2 et 3 ne sont pas forcément successives à être réalisées l'une après l'autre. Il est bien possible que certaines réalisations de la phase 3 précèdent l'agrandissement des urines normalisées. (voir plan n° V).

### 5) Caractéristiques des urines normalisées.

#### A - Généralités

a) Nous avons vu que dans chaque bloc de bâtiment, 2 urines normalisées de 100 m<sup>2</sup> chacune seront placées avec un mur mitoyen au milieu. Exceptionnellement, pour établir le cas échéant une caserne particulière, un bloc de bâtiment contiendra 4 urines.

Si supprimant le mur mitoyen entre les 2 urines, on en aura une autre dont la superficie sera doublée (200 m<sup>2</sup>).

Pour le bâtiment exceptionnel de 4 urines, on supprimera les murs mitoyens, on peut avoir une usine de 200 m<sup>2</sup>, 300 m<sup>2</sup> ou même 400 m<sup>2</sup> de superficie.

b) Nous avons également vu que l'espace libre pour chaque usine est de 276 m<sup>2</sup> alors que pour chacune des 4 urines jumelées à 4 est espacée n'est que de 141 m<sup>2</sup> seulement.

c) Dans chaque usine standard des toilettes et un urinoir commun, des toilettes particulières et un bureau sont prévus.

#### B - Matériaux de construction - Luminaires.

Il y a plusieurs façons de construire. La plus pratique et la plus simple sera d'utiliser des ossatures métalliques. Mais comme

actuellement la plupart des bâtiments à Ouagadougou sont en ciment armé, nous donnerons les caractéristiques pour ce type de bâtiment. Nous vous conseillons d'utiliser des structures métalliques. Un type d'construction solide, faciles à réaliser et d'un coût moins élevé. Actuellement on trouve en Haute-Volta, des entrepreneurs qui connaissent ces méthodes de constructions et qui sont outillés pour en réaliser : Si on prend de l'acier armé alors :

- a) - Les fondations et les colonnes seront en béton armé
- b) - Les planchers

Les planchers des usines standards et de l'atelier de réparations auront une épaisseur de 10 cm en béton armé qui sera recouvert d'une mince couche de ciment.

Le plancher du bâtiment administratif d'une épaisseur de 15 cm en pierres concassées, sera recouvert d'une mince couche de béton sur laquelle des carreaux de céramique seront posés.

c) - La hauteur

La hauteur du plafond des usines normalisées par rapport au plancher sera au minimum de 4,50 m.

d) - Les murs

Les murs périphériques et les murs mitoyens seront en briques ; ils auront 15 cm d'épaisseur.

Les murs internes des services des usines ou ceux du bâtiment administratif n'auront que 10 cm d'épaisseur.

Un conduit en ciment pour les murs mitoyens et autres sera prévu.

Les murs seront isolés de la terre par bitumage ou tout autre procédé approprié.

e) - Le plafond

Les toits des usines seront construits en pente et en fer galvanisé enduit. à l'intérieur, en isolera de la chaleur avec 2,5 cm d'une couche de laine de verre ; ou bien on procédera à une doublure toiture.

Pour l'orientation des bâtiments, on tiendra compte de la direction des vents afin d'obtenir une bonne aération.

Les fenêtres, dans la toiture, seront placées du côté nord-est et sud-ouest afin de permettre facilement l'aération futur.

La toiture du bâtiment administratif sera horizontale.

Les toits dépasseront de 50 cm l'autre de chaque côté pour assurer une sorte de protection contre le soleil ou la pluie.

f) - Les portes et les fenêtres

Toutes les portes et fenêtres seront en fer. Les portes principales des usines seront coulissantes. Leurs dimensions seront de 2m,60 x 1m.

Les portes intérieures seront en général de 0m,70 x 2m,10.

Les fenêtres des bureaux des usines seront munies de moustiquaires.

Toutes les portes et fenêtres seront peintes convenablement contre la rouille.

L'épaisseur des vitres sera de 3mm sauf pour la salle d'exposition du bâtiment administratif où elle sera de 6mm.

Les fenêtres seront conçues avec une partie fixe pour la lumière seulement et une partie ouvrable pour l'aération. Les parties ouvrables seront munies de moustiquaires.

### C - Le courant électrique

Un courant alternatif triphasé 2.30/300 volts, 50 périodes, avec tableau, compteur et interrupteur sera à la disposition de chaque usine ou bâtiment administratif et de l'atelier de mécanique. L'emplacement du gardien sera également.

L'éclairage de chaque usine sera assuré.

Pour la distribution du courant propre à l'utilisation industrielle, un nombre suffisant de prises sera prévu afin que l'entrepreneur futur puisse procéder facilement à une sorte de distribution interne pour ses machines.

Un branchement téléphonique sera prévu dans chaque usine et atelier et un nombre suffisant de branchements dans le bâtiment administratif.

### D - L'eau

L'eau de la consommation des usines, de l'atelier général de mécanique et du bureau administratif, soit qu'il s'agisse de l'eau brute, soit qu'il s'agisse de l'eau potable, sera à la disposition de chaque consommateur. Le branchement des tuyauteries d'eau se fera à partir de deux conduits existant dans le domaine industriel.

Particulièrement, les dispositions de chaque et de tuyauterie seront prévues pour les toilettes des usines standard.

Dans le bâtiment administratif, il sera prévu un dispositif pour ravitailler en eau chaude.

E - Le téléphone.

Dans chaque usine, un dispositif de connexion téléphonique sera prévu. Dans le bâtiment administratif, un emplacement sera prévu pour un central téléphonique avec des branchements pour chaque pièce. De même des lignes de branchements entre ce centre téléphonique et chaque usine ou atelier et l'emplacement du gardien est à prévoir.

F - Mur de séparation.

La séparation de chaque usine se fera des autres au moyen de piliers en béton et de râtelles métalliques. Cette séparation étant subordonnée au désir de l'entrepreneur, sera réalisée à ses frais et suivant un mode de construction dicté par l'<sup>e</sup> OFAV.

G - évacuation des eaux usées et rétention des eaux pluviales.

Par des canalisations souterraines, les eaux usées et l'eau de pluie seront recueillies et conduites vers un centre de régénération.

Si les eaux usées sont polluées, elles doivent subir un traitement de purification par l'entrepreneur de l'usine avant de rentrer dans cette canalisation. ( Nous avons évalué le coût des travaux dans les pages précédentes ).

Annexe V

Coût de construction

D'après les séries des prix actuellement en vigueur à Dakar, voici le prix de construction pour l'ensemble des bâtiments de la première phase se résume ainsi :

Désignation	Prix unitaire fr. CFA	Quantité	Total fr. CFA
- Voitures normalisées type A	1.6700	1	1.6700
- Voitures normalisées type B	23.250	1.400	32.550.000
- Bâtiment administratif	27.500	259	7.507.500
- Atelier de mécanique	17.000	400	6.800.000
- Conciergerie	17.000	25	425.000
<b>Total</b>		2.031	46.730.000

Annexe VI

Coût d'éclairage de l'usine centrale du domaine industriel

Désignation	Prix unitaire fr. CFA	Quantité	Total fr. CFA
- Poteaux télescopiques 4/15	49.371	5 V	246.855
- câble autoporté 2 x 6 mm <sup>2</sup>	510	198 ml	100.980
- Accessoires d'accrochage et de raccordement			25.000
- Appareils "UNITEC" MRO 83 pour les lampes 125 W	29.793	5 V	148.960
- Croise pour dite	5.600	5 V	28.000
<b>Total</b>			551.795
			<b>soit</b>
			<b>553.000</b>

Coût de développement du domaine industriel

Dans les pages précédentes nous avons déjà vu les coûts de l'amenée d'eau, de transformation de courant 15.000 V en 580/320 V, d'éclairage de l'enceinte, d'évacuation des eaux et de la construction des bâtiments. Récapitulons dans le tableau suivant :

Annexe II

Coût de développement de domaine industriel

Dénomination	Unité	Quantité	Total en milliers F CFA
	Prix unitaire		
	francs CFA		
- Terrain	75	17.100	1.282
- Aménagement de terrain	100	17.100	1.710
- Amenée de l'eau	Précédemment décrit		6.050
- Transformation d'électricité	"	"	1.100
- L'éclairage de l'enceinte	"	"	503
- Construction des bâtiments	"	"	42.600
- Evacuation des eaux	"	"	1.737
Total			55.691

Au cas où on désirerait bitumer les 3 Km de route entre Ouragadourou et le domaine industriel sur une largeur de 6m, et de même si on voudrait bitumer les 3.693 m<sup>2</sup> des voies d'accès internes du domaine industriel ; avec deux couches de bitumage et le prix pour m<sup>2</sup> de 850 francs CFA, on aura une dépense supplémentaire de 18.440.000 F CFA.

Mais nous considérons le bitumage de la route principale et des routes internes du domaine industriel comme une œuvre à réaliser en dehors de la question de la création du domaine. On le fera le jour où les moyens le permettront.

Avant d'aborder le coût total du projet nous tenons à élucider 2 problèmes importants à savoir:

a) - Le démarrage du projet dans l'assujettir au financement éventuel du FED.

b) - La continuation du projet, une fois le domaine industriel créé, en vue d'initier les voltaques aux affaires administratives, commerciales et techniques des entreprises industrielles. Nous appelons cette période " période d'enseignement".

a) Dans la requête gouvernementale auprès du FED, contre le projet d'allongement du réseau de chemin de fer jusqu'à l'intérieur de la zone industrielle, d'un coût de près de 500 millions de francs CFA, il a été demandé le financement pour les réalisations suivantes:

Aménagement du terrain

Autre coût d'infrastructure

Eau

Électricité

Routes.

La réalisation du domaine industriel peut-être considéré indépendamment de la zone industrielle. On pourrait ainsi, dans des cas nombreux il en est déjà ainsi, créer le domaine industriel sans aucun projet de zone industrielle.

Ceci dit, nous verrons que le coût des réalisations citées plus haut sur ce qui concerne le domaine industriel est tellement bas et si modeste qu'en cas où les autres moyens de financement (Contribution

Gouvernement et contribution PMUD) seraient assurées et prêtes à être utilisées, il n'y aurait aucun raison valable de retarder les réalisations à cause d'un éventuel financement du FDD.

En effet, nous avons vu qu'il n'y a pas de dépense à faire pour l'adduction de l'eau, ni de l'électricité. Nous avons vu la non urgence du bitumage des voies d'accès. Nous avons vu que le chemin de fer n'est point indispensable pour la marche du domaine industriel. Quels seront les profits des financements du FDD? Juste l'aménagement des terres d'une estimation maximale de 6.000 dollars pour toute la surface du domaine industriel, y compris sa surface de réserve.

Il n'est pas logique de retarder une réalisation de plus de 600.000 dollars pour une somme de 6.000 dollars, cisons près de 1/100 du total.

b) L'objet principal de la création du domaine industriel étant d'initier les volontaires aux problèmes de financement, production, gestion et commercialisation des entreprises, il est évident qu'après la mise en marche du domaine industriel on ne peut pas se déintéresser de la suite. Tout au contraire, c'est à ce moment-là qu'on doit par des cours, conférences, travaux pratiques, apprentissage à l'atelier et autres initier une grande partie de la population (y compris les entrepreneurs logés dans le domaine industriel) aux procédures modernes mais simples actuellement en pratique dans les affaires industrielles ou commerciales.

A ces fins, nous proposons que des experts du PMUD, particulièrement dans les matières de comptabilité, de machines outils, de travaux mécaniques de soudure et autres, rentrent en service une fois le domaine industriel construit.

La réalisation du domaine industriel prévue pour 3 ans sera suivie d'une période minimale de 6 mois, partagée en 2 fois 3 mois, pendant lesquels on initiera 2 groupes intéressés aux affaires leur correspondant. Nous appellerons cette période, période d'enseignement, et la représenterons par P.E. dans les tableaux des pages suivantes.

\*

Ces experts des Nations Unies, comme nous le verrons plus loin, ou d'autres experts, par exemple à la charge du P.E., seront d'une grande utilité et auront une importante tâche à remplir pendant cette période d'enseignement.

ASSISTANCE DEMANDÉE AU FNUD ( Fonds spécial)

L'assistance demandée au FNUD ( Fonds spécial) comprend la fourniture des services d'une équipe d'experts, des bourses pour les homologues des experts et pour quelques petits entrepreneurs et techniciens voltaïques, de l'équipement, et des dépenses diverses.

Annexe VIII

L'équipe des experts comprendra pour des durées diverses :  
Un chef de projet - Un ingénieur mécanicien - Un expert en travaux d'ateli.  
Un expert pour la formation d'entrepreneurs - Un économiste principalement pour la formation des comptables - Un expert à court terme - et une secrétaire du tylo. La durée totale des services des experts est de 155 mois/hommes ( 11,3 années/hommes) et le coût total de 2.4.600.

Voici une description sommaire de poste de chacun des experts.

1) - Chief de projet - Ingénieur industriel, il sera à la tête de l'équipe et sera le Directeur des réalisations du domaine industriel et aura pour homologue un co-directeur voltaïque. Il doit être un homme de grande expérience industrielle et spécialiste en développement de petites industries. Il doit avoir des qualités humaines et l'autorité nécessaire.

Il veillera à la bonne marche des affaires des réalisations et de l'enseignement. Il surveillera la préparation des cahiers des charges des constructions, mettra en ordre les problèmes de l'adjudication et appels d'offres. Il choisira les constructeurs et fournisseurs. Il rédigera des contrats de réalisations, mettra au point le calendrier d'avancement des travaux et veillera à son exécution ponctuelle.

Il formera un homologue voltaïque. Il contactera les entrepreneurs des entreprises déjà existantes ou des personnes estimées capables de créer quelques entreprises dans l'avenir, afin de les mettre au courant des programmes du domaine industriel et de son enseignement et les possibilités des programmes de perfectionnement dans les différentes branches. Il sélectionnera des groupes d'une vingtaine de personnes chacun, dédiées à se perfectionner en assistant aux cours - conférences et travaux pratiques pour la période d'enseignement. Il groupera les candidats de chaque branche, administrative, (Gestion, Comptabilité, personnel de bureau), technique (Mécanicien, Tourneur, Friseur, Soudeur etc.) Il veillera à la rédaction des programmes d'enseignements pour des durées de 4 mois chacune répétée une deuxième fois.

2) Ingénieur mécanicien - Spécialiste du montage et de l'installation des machines-outils, il planifiera et réalisera l'installation des machines de l'atelier mécanique et de l'électricité. Il doit avoir une compétence particulière en matière d'entretien et de réparation. Il contribuera à la formation des ouvriers dans l'atelier. Il participera aux cours-conférences de perfectionnement afin de former des ouvriers spécialisés dans les différentes branches des travaux mécaniques. Pendant les 3 premiers mois de sa mission, cet expert se bornera aux montages de l'installation de l'atelier et à la rédaction d'un programme détaillé d'enseignement de 4 mois pour la formation et le perfectionnement des intéressés aux travaux de l'atelier mécanique.

Pendant les huit derniers mois de sa mission, il s'occupera des problèmes de l'enseignement de deux groupes de candidats. Pendant toute la durée de sa mission, il rendra des services d'assistance technique aux entrepreneurs du pays.

Le petit laboratoire sera à sa charge et il formera un ou deux homologues.

3) Expert en travaux d'atelier et de ponts - Il aidera l'ingénieur mécanicien dont les tâches sont lourdes. Il assistera ce dernier et avec la rédaction du programme d'enseignement, il aura principalement les mêmes fonctions à remplir que l'ingénieur mécanicien.

4) Expert en comptabilité et gestion - Il donnera des cours de perfectionnement afin d'amplifier le niveau de la gestion dans les affaires industrielles et commerciales des petites entreprises. Il contribuera à stimuler l'esprit d'entreprise et à donner une orientation aux entrepreneurs.

5) Conseil en courtier - Ingénieur en génie civil, il préparera les dessins de l'élève des bâtiments et des charpentes et fera les calculs des réalisations soit en béton ainsi soit avec des ossatures métalliques.

6) Secrétaire du coordinateur - En plus des fonctions normales de secrétariat, elle établira des dossiers des comptes et dépenses des réalisations. Elle sera en contact avec un comptable voltaïque, prévu dans le projet et qui sera écrit dans les pages à venir traitant de la contribution de contrepartie du Gouvernement. Elle doit connaître parfaitement la langue française, avoir des notions préliminaires de comptabilité.

Annexe VIII

CONTRIBUTION TRIBAL (PROJET SPECIAL) ETATS

A - Durée de l'emploi (en mois/heure)

Déléguations	1ère époque	2ème époque	3ème époque	Répartition		Total
				III	II	
Chef de projet - Ingénieur industriel	12	12	12	12	12	48
Secrétaire technique	12	12	12	12	12	48
Ingénieur industriel	-	-	-	-9	0	17
Expert pour les travaux d'atelier	-	-	-	-	-	0
Rapport au comité social et gestion	-	-	-	-	-	0
Consultant à court terme	3	3	3	3	3	12
Total	27	24	27	43	43	174

Annexe III (suite)

3 - Montant des exports (en dollars)

Bénéficiaire	I	II	III	P.-%.	Total
Chef du projet - Ingénieur industriel	26.400	26.400	26.400	26.400	105.600
Secrétaire de style	7.500	7.500	7.500	7.500	30.000
Ingénieur industriel	-	-	19.500	17.500	37.000
Expert pour travaux d'atelier	-	-	9.500	17.500	27.000
Expert en Comptabilité et gestion	-	-	-	17.500	17.500
Consultant à court terme	7.500	-	-	-	7.500
<b>Total</b>	<b>41.400</b>	<b>33.900</b>	<b>62.900</b>	<b>65.400</b>	<b>224.600</b>

Des "vacances d'une durée totale de 56 mois/années d'un coût total de : 15.300 seront accordées aux homologues des experts, aux chefs d'entreprises et aux techniciens.

Annexe 15

**CONTRIBUTION MUD (FONDS SPECIAL)**

**DOURES'S**

**A - MUD (en mois/homme)**

Définition	I	II	III	P.E.	Total
Co-Directeur	6	-	-	-	6
Chef de Service d'Assistance Technique	6	-	-	-	6
Chef d'atelier	-	6	-	-	6
Réparateur et Aide-Réparateur (1 personne)	-	12	-	-	12
Labourantin	-	6	-	-	6
Audio-visueliste	-	-	4	-	4
Chef d'Entreprise (2 personnes)	-	4	-	-	4
Techniciens variés (2 personnes)	-	4	-	-	4
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>55</b>

Partie IX (suite)

B - COUT DES SERVICES (en dollars)

	I	II	III	P.M.	Total
Co-Directeur	2.700	-	-	-	2.700
Chief de Service d'Assistances Techniques	2.100	-	-	-	2.100
Chief d'atelier	-	1.000	-	-	1.000
Mécanicien et Aide Mécanicien (2 personnes)	-	3.600	-	-	3.600
Laborantin	-	1.800	-	-	1.800
Audio visueliste	-	-	1.300	-	1.300
Chief d'Intégration (2 personnes)	-	1.700	1.700	-	3.400
Techniciens Variété (2 personnes)	-	1.500	1.500	-	3.000
<b>Total</b>	<b>4.600</b>	<b>10.200</b>	<b>4.400</b>	<b>-</b>	<b>19.200</b>

Équipement et Fournitures (Annexe X)

Le Fond Spécial fournira l'équipement de l'atelier de mécanique général et de l'électricité, du laboratoire, du Centre de formation et de la bibliothèque, le matériel de bureau, le central téléphonique, la climatisation pour l'espace administratif et deux véhicules automobiles.

Nous allons prévoir, ci-dessous, deux groupes différents d'équipement. L'un pour équiper un atelier de moyenne importance, d'une valeur de 2 72.100. L'autre pour servir un atelier plus grand et mieux équipé, d'une valeur de 303.800 dollars. Le choix de l'un ou de l'autre groupe dépendra des programmes financiers du FOND. En tout cas, pour le calcul de coût total du projet nous nous baserons sur le prix d'achat du 1er groupe d'équipement pour un atelier de moyenne importance. Dans le cas où on déciderait de choisir le deuxième groupe d'équipement pour créer un atelier plus important, on ajouterait au total des dépenses, la différence entre le prix des deux groupes à savoir 2 91.750.

Annexe X

CONTRIBUTION FOND (FOND SPÉCIAL)

EQUIPEMENT ET FOURNITURE

A - LISTE DÉTAILLÉE (PREMIÈRE PROPOSITION)

Atelier de Mécanique général et de l'Électricité

Dollars

- Four à Charbon et à filoter
- Étau linéaire
- Petites fraiseuses universelle
- Perceuse à Colonne
- Perceuse à établi
- Scie mécanique
- Four électrique pour traitements thermiques
- Matériel de soudure électrique
- Matériel de soudure auto-gâne
- Matériel de forge, marteau pilon, enclume, etc.
- Atelier de galvanoplastie
- Différents instruments de métrologie
- Outilage manuel, accessoires et équipements divers

Total

46.000

Laboratoire de Contrôle de Qualité

- Matériel d'essai chimique, balances, instrument de mesure et divers, matériel simple de métrologie et d'essai des matériaux

Total 4.000

Matériel d'éclairage et d'enregistrement divers

- Projecteur du cinéma, projecteur de diapositives un metrophone, écran, matériel d'enregistrement divers

Total 3.000

Matériel de Bureau

- Appareil à photocopie
- Matériel de reproduction des documents
- 2 machines à écrire
- 2 machines à calculer
- Table et petit matériel de dessin

Total 5.000

Central téléphonique

- Installation téléphonique pour 24 postes intérieure

Total 5.000

Matériel de Documentation

- Livres, documents de bases, abonnements variés etc.
- Deux véhicules automobiles
- Climatisation

Total 3.000

5.000

2.500

GRAND TOTAL

72.100

Annexe X

**CONTRIBUTION FNUD (FONDS SPÉCIAL)**

**EQUIPEMENT ET FOURNITURE**

**A- LISTE DETAILLÉE (DEUXIÈME PROPOSITION)**

Atelier de mécanique générale et d'électricité

Fourniture

- Une scie alternative (avec accessoires et pièces de rechange)
- Des ciseaux à levier (avec accessoires et pièces de rechange)
- Une machine à cintrer (avec accessoires)
- Une Cintreuse à main
- Une presse hydraulique (avec accessoires et pièces de rechange)
- Une presse hydraulique à main
- Un tour parallèle de mécanicien (avec accessoires et pièces de rechange)
- Deux tours parallèles à précisions (avec accessoires et pièces de rechange)
- Deux tours parallèles à grandes précisions (avec accessoires et pièces de rechange)
- Un tour parallèle universel (avec accessoires et pièces de rechange)
- Une fraiseuse universelle (avec accessoires et pièces de rechange)
- Une ajusteuse (avec accessoires et pièces de rechange)
- Une rectifieuse cylindrique universelle (avec accessoires et pièces de rechange)
- Une rectifieuse plane horizontale (avec accessoires et pièces de rechange)
- Trois perçuses à établis (avec pièces de rechange)
- Deux perceuses universelles (avec pièces de rechange)
- Une perceuse radiale (avec accessoires et pièces de rechange)
- Une affuteuse rectifieuse universelle (avec accessoires et pièces de rechange)
- Trois rectifieuses et polisseuses à deux meules (avec accessoires et pièces de rechange)
- Trois affuteuses de grandes précisions
- Une ensemble de matériel de forge, marteau, enclume, etc (avec accessoires et pièces de rechange)
- Un ensemble bloc étude
- Un ensemble four à mazout (avec pièces de rechange)
- Un four électrique

- Un dispositif de trompe à double chambre de traitement thermique (avec pièces de rechange)
- Réservoir pour trompe
- Divers instruments de mesure
- Câble à soudure
- Matériel de soudure autogène (avec accessoire et pièces de rechange)
- Matériel de soudure électrique (avec accessoires)
- Un ensemble universel pour la découpe et la soudure
- Matériel de peinture (pistolet et autres)
- Station automatique de compression
- Banc d'essai à un siège
- Un étai-linéaire
- Une scie circulaire
- Une table de laboratoire
- Série d'outils pour différentes machines
- Série d'outils pour différentes professions
- Des ciseaux à main
- Une grue de chantier

Total \$ 137.750

Matériel de contrôle de qualité

- Matériel d'essai chimique, balance, instruments de mesure et divers, matériel simple de métrologie et d'essais des matériaux (y compris le textile et le cuir)

Total \$ 4.000

Matériel d'enseignement audio-visuel et divers

- Projecteur de cinéma, projecteur de diapositives, un magnétophone, écran, matériel d'enseignement divers

Total \$ 3.000

Matériel de bureau

- Appareil à photocopie
- Appareil de reproduction des documents
- Trois machines à écrire
- Deux machines à calculer
- Table et petit matériel à dessin

Total	\$ 3.000
-------	----------

Central téléphonique

- Installation téléphoniques pour 24 postes intérieurs

\$ 5.600
----------

Matériel de documentation

- Livres, documents de bases abonnements variés etc

\$ 3.000
----------

Deux véhicules

\$ 5.000
----------

Climatisation

\$ 2.500
----------

Grand Total	\$ 163.050
-------------	------------

Annexe 7 (suite)

**CONTENU DU D.P. (DANS \$ U.S.D.)**

**BUDGET DE LA MISE EN PLACE**

**B - Répartition des prix  
(en doll. fr.)**

Désignation	I	II	III	Total
- Atelier de mécanique générale et d'électricité	-	30.000	10.000	40.000
- Laboratoire de contrôle de qualité	-	20.000	2.000	4.000
- Matériel d'enseignement audio-visuel	1.000	1.000	1.000	3.000
- Matériel de bureau	1.500	1.500	-	3.000
- Central téléphonique	-	4.000	1.000	5.000
- Matériel de documentation	1.000	1.000	1.000	3.000
- Véhicules	2.500	2.500	-	5.000
- Climatisations	-	1.000	1.000	2.000
<b>Total</b>	<b>6.000</b>	<b>42.000</b>	<b>22.000</b>	<b>70.000</b>

Mémoires diverses intérieures et extérieures des étudiants - (Annexe XI)

Les dépenses diverses sont calculées sur la base de 5 pour cent sur le montant des experts des missions étrangères, soit de 5.000 dollars pour les études et services et 10.000 dollars pour les changements d'entretien dans les pays d'étranger et cette charge de sécurité.

Annexe XII

CONTRIBUTION DU GIEP (Fonds spécial)

DEPENSES DIVERSES - IMPRIMERIES - ACHAT DE LIVRES  
(en milliers)

Département	I	II	III	P.K.	Total
- Dépenses diverses	3.000	2.250	3.000	5.000	11.250
- Achats d'ouvrages	2.000	1.600	1.000	1.000	5.600
- Impôvements financiers de l'entretien et frais de santé	3.000	2.000	4.000	2.000	10.000
Total	6.000	6.250	6.000	6.000	25.300

Ce fut total de la contribution du FNUD sera de \$ 242.0230  
— (Annexe XII)

Le coût total de la contribution du FNUD sera de \$ 242.0230

Annexe XII  
**CONTRIBUTION DU FNUD (FONDS SPECIAL)**  
**TOTAL DÉTAIL PLATIN**  
(en dollars)

Désignation	I	II	III	P.t.p.	Total
Avantages	41.400	33.900	62.900	65.400	204.600
Bourses	4.850	10.760	4.300	—	19.910
Équipement et fournitures	5.000	43.900	22.500	—	72.400
Dépenses diverses, achats d'études et imprimeries	2.000	6.350	6.000	6.000	26.350
<b>Total</b>	<b>60.200</b>	<b>93.670</b>	<b>97.400</b>	<b>92.400</b>	<b>342.630</b>

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT AU NOUVEAU PROJET

La contribution de contrepartie du Gouvernement comprendra la fourniture de service des personnel national; les immobilisations, les frais généraux et dépenses de fonctionnement et les dépenses diverses. Le Gouvernement versera également, en francs CFA, une provisio[n] pour les frais locaux de fonctionnement équivalant à 1% du total des traitements du personnel de contrepartie.

Personnel national - ( Annexe AIII )

Il se composera de 3 groupes. D'abord le personnel d'encadrement servant de contrepartie aux experts internationaux est composé de 4 personnes: un co-directeur, un chef de service d'assistance technique, un chef d'atelier et un ingénieur du génie civil. La durée totale de l'emploi de ce personnel s'élèvera, pour la période des réalisations et la période d'enseignement ( 4 ans) à 150 mois/homme ( 12,5 années-hommes) pour lesquels sera versé un total de traitements et salaires s'élevant à 12.550.000 francs CFA.

Le personnel administratif comprendra 10 personnes pour une durée d'emploi de 402 mois/hommes ( 33,5 années/hommes) et le coût de ces services s'élèvera à 5.000.000 francs CFA.

Enfin le personnel d'atelier comprendra 7 personnes pour une durée de 252 mois/hommes et le coût de ces services s'élèvera à 5.370.000 francs CFA.

La durée totale de l'emploi, pendant la période du projet, s'élèvera à 604 mois/ hommes. Le coût total des salaires et traitements

pour le personnel national s'élèvera à 22,010.000 frs CFA.

#### Immobilisation - (Annexe XIV)

Le Gouvernement fera dès le début l'acquisition du terrain de 40 hectares pour la première phase de la zone industrielle. Cependant dans l'estimation de ce projet, toutes les dépenses afférentes à l'aménagement et à la construction du domaine industriel ( y compris son terrain de réserve) sur 17.100 m<sup>2</sup> figurent dans l'application de cette partie du Gouvernement.

Les caractéristiques des 14 usines normalisées à 100 m<sup>2</sup> de bâtiment avec la possibilité de les servir 2,3 ou même 4 pour une seule entreprise ont été évoquées dans les premières pages de ce rapport. De plus les caractéristiques du bâtiment administratif et celles du bâtiment d'usine générale ont été détaillées. On aura en tout pour la première phase de réalisations une surface de construction de 7.000 m<sup>2</sup> à valeur de 42.612.000 frs CFA. Les coûts d'éclairage, de revêtement en caux potables et industrielles et des embellissements de l'atelier ont été pris en dans les pages précédentes.

Le total de ces investissements s'élèvera à 56.716.000 frs CFA.

#### Frais de transport et dépenses de fonctionnement et diverses imprévues ( Annexe XV )

Les dépenses de contrepartie du Gouvernement comprennent les frais de fonctionnement, y compris matières premières et produits pour l'atelier, électricité, eau, P.T.T., frais de déplacement, entretien des véhicules, entretien des bâtiments, nettoyage et autres dépenses imprévues. Le total de ces dépenses, pour la durée de la réalisation du projet et de la période de l'enseignement s'élèvera à 7.550.000 frs CFA.

Contribution en espèces

La contribution en espèces, évaluée à environ 12% des salaires et traitement du personnel de contrepartie au Gouvernement ont pour but de couvrir les augmentations éventuelles des salaires courant pendant la durée du projet, ainsi que toute erreur ou sous-estimation éventuelle. Son total est estimé à 5.000.000 francs CFA.

ANNEXE XIII

COMPOSITION DE LA GENDARMERIE DU GOUVERNEMENT

PERSONNEL

A. - Nombre de l'emploi - (en mois/personnes).

1/ - Personnel d'enseignement	I	II	III	P.E.	Total
- 1 enseignante	12	12	12	12	48
- 1 chef de l'école d'Assistance Technique	6	12	12	12	42
- 1 chef d'éducation	-	12	12	12	36
- Professeur de génie civil	12	12	-	-	24
Total	30	48	36	36	160
2/ - Personnel administratif	I	II	III	P.E.	Total
- 1 Comptable	-	12	12	12	36
- 1 Secrétaire	12	12	12	12	48
- 1 Secrétaire	-	12	12	12	36
- 1 Secrétaire	12	12	12	12	48
- 1 Bibliothécaire audiovisueliste	-	6	12	12	30
- 2 secrétaires	12	24	24	24	96
- 1 photographe	-	12	12	12	36
- 2 chauffeurs	12	24	24	24	96
Total	48	114	108	120	480
3/ - Personnel d'atelier	I	II	III	P.E.	Total
- 1 menuisier	6	12	12	12	48
- 1 charpentier	-	6	12	12	36
- 2 ouvriers professionnels (aides mécaniciens)	6	24	24	24	72
- 2 ouvrières	6	18	24	24	72
- 1 maçonnerie	-	6	12	12	36
Total	18	66	94	94	262

ANNEXE XIII

CONTRIBUTION DE LA COOPERATION DU GOUVERNEMENT

A. - Durée totale de l'emploi - (en mois/personnes)

Durée totale de l'emploi	I	II	III	P.S.	Total
Personnel d'encadrement	30	43	36	36	145
Personnel administratif	42	114	100	120	376
Personnel d'atelier	18	61	24	14	157
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>218</b>	<b>160</b>	<b>270</b>	<b>644</b>

B. - Salaires et traitements - (1)  
(en milliers de francs CFA)

/ - Personnel d'encadrement	Base annuelle	I	II	III	P.S.	Total
Co-Directeur	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	4 800
Le service d'assistance technique	900	450	900	900	900	3 150
Atelier	800	-	800	800	800	2 400
Agent en régime civil	1 100	1 100	1 100	-	-	2 200
<b>Total</b>		<b>2 700</b>	<b>4 000</b>	<b>2 900</b>	<b>2 900</b>	<b>12 500</b>
/ - Personnel administratif	Base annuelle	I	II	III	P.S.	Total
- 1 comptable	320	-	320	320	320	960
- 1 sténo-métylo	200	200	200	200	200	600
- 1 dactylo	160	-	160	160	160	480
- 1 dessinateur	220	220	220	220	220	660
- 1 bibliothécaire audiovisualiste	200	-	100	200	200	500
- 2 secrétaires	70	70	140	140	140	420
- 1 planton	70	-	70	70	70	210
- 2 chauffeurs	110	110	220	210	210	770
charges sociales comprises.	Total	600	1 450	1 530	1 530	5 050

3% = Revalorisation	base millier	I	II	III	2.0	Total
= 1 n° d'ordre	600	200	600	600	600	2 400
= 1 laboratoire	300	-	100	300	300	700
= 1 cotisation professionnelle	200	100	300	500	300	600
= 2 ouvrages simples	100	60	100	200	240	700
= 1 matériau	70	-	35	70	70	175
<b>Total</b>		455	1 465	1 710	1 710	5 370

Répartition des salaires et traitements (paragraphe 3)

Salaires et traitements	I	II	III	2.0	Total
Personnel d'encadrement	2 750	4 010	2 900	2 800	7 560
Personnel administratif	700	2 430	1 520	1 320	5 000
Personnel d'atelier	400	1 400	1 710	1 710	5 370
<b>Total</b>	3 850	6 845	6 130	6 140	23 010

Avec le cours des changes fin mars 1971 :

1 US dollar = 770 Frs CFA

23 010 000 F = 82 760,73 x 82 770 :

ANNEXE XIV

COPIEIFICATION DE LA COMPTABILITE DU COMTE MURRAY

INVESTISSEMENTS

(en milliers de francs CFA)

Désignation	I	II	III	TOTAL
- Terrain 17 100 m <sup>2</sup> à 75 F le m <sup>2</sup>	1 300	-	-	1 300
- Le fragment du terrain à 100 F le m <sup>2</sup>	1 710	-	-	1 710
- Eaux potables et industrielles (2 conduites de 70 cm de diamètre chacune)	6 600	-	-	6 600
- Electricité - Transformation à 100 KVA	1 100	-	-	1 100
- Relais de l'enceinte 5 poteaux	523	-	-	523
- Bâtiment administratif 260 m <sup>2</sup>	3 700	3 700	-	7 400
- Bureaux normalisés (14 unités superficie totale 1 400 m <sup>2</sup> )	14 000	14 000	-	28 000
- Atelier central 400 m <sup>2</sup>	3 400	3 400	-	6 800
- Conciergerie	425	-	-	425
- Evacuation des eaux sur 210 m <sup>2</sup>	1 707	-	-	1 707
<b>TOTAL</b>	<b>34 616</b>	<b>21 100</b>	<b>-</b>	<b>55 716</b>

55 716 000 F CFA = 20 417,2 £ / 203 420

ANNEXE XV

COMPOSITION DE LA CONTRIBUATION DU GOUVERNEMENT

TOTAL DES REVENUS DE L'ADMINISTRATION FISCALE

(en millions de francs CFA)

Désignation	I	II	III	IV	V
- Matériel divers et nécessaires pour l'atelier	-	400	200	500	1 100
- District 14, eaux, poste, télégraphie et téléphonie	700	400	600	600	2 300
- Crédit de déplacement	90	100	200	200	590
- Crédit, avances et franchises de toutes sortes y compris celles de marchandises	750	1 000	1 000	1 000	3 750
<b>Total :</b>	<b>1 600</b>	<b>1 900</b>	<b>2 200</b>	<b>2 500</b>	<b>7 200</b>

7 200 000 F CFA = 77 150 \$

ANNEXE XVI

COMPOSITION DE LA CONTRIBUATION DU GOUVERNEMENT

TOTAL DES EXPENSES

(en millions de francs CFA)

Désignation	I	II	III	IV	V	VI
- Salaires et traitements	3 035	4 000	6 170	6 140	30 010	1 027 700
- Immobilisation	34 616	21 180	-	-	55 716	1 200 000
- Frais administratifs, imprévus	1 000	1 000	2 000	2 000	7 000	1 27 000
- Contribution en espèces	70	70	170	200	700	1 127 000
<b>Total</b>	<b>40 201</b>	<b>30 670</b>	<b>9 150</b>	<b>6 100</b>	<b>30 273</b>	<b>3 521 700</b>
contre valeur en dollars :	144 607,9	110 413,6	33 057,5	33 057,5	33 057,5	331 136,5

ANNEXE XVII

COUT TOTAL DU PROJET

A- P.N.U.D.

	<u>Dollars</u>
Équipe des Experts	234.600
Bourses	19.000
Équipement et Fournitures	72.100
Dépenses diverses et achats d'études	28.250
Total	342.950

B- GOUVERNEMENT

Homologues et autres personnels	32.770
Immobilisation	200.420
Frais généraux et dépenses diverses	27.160
Contribution en espèces	10.750
Total	321.140

GRAND TOTAL A + B = 663.370

ANNEXE A

COÛT TOTAL DU PROJET

Équivalence annuelle

(en Dollars)

<u>Définition</u>	<u>I</u>	<u>II</u>	<u>III</u>	<u>P.T.</u>	<u>Total</u>	<u>\$</u>
A - Contribution du P.M.U.D. (Fonds Spécial)	66.000	93.036	95.860	92.460	342.330	52
B - Contribution de la contrepartie du Gouvernement	144.603	110.414	30.053	35.058	321.120	49

### La Gestion du Domaine Industriel

Dans les premières pages de ce rapport, nous avons vu les motifs ayant nécessité la création d'un organe nouveau pour la gestion de la zone industrielle. L'Office de Promotion des entreprises voltaïques OPEV prendra à sa charge tous les problèmes industriels du pays, parmi lesquels la gestion du domaine industriel.

En vue de rédiger des statuts pour cet office OPEV, une étude précise fut faite par l'expert. Elle était basée sur les expériences acquises dans des institutions semblables, déjà en service dans d'autres pays, en particulier en Tunisie et en Iran.

En Tunisie, une Société Nationale, semblable à l'OPEV fonctionne avec succès depuis sa création en 1960. L'expert a accompli une certaine tâche au début de la création de la dite société. Le Gouvernement tunisien versa une somme suffisante à la Société qui lui permit ensuite, par certaines transactions appropriées, à couvrir et à assurer le financement des salaires de ses experts et cadres.

De même en Iran, suivant certains règlements, un établissement de développement industriel fut créé dès 1959. Il intervient intensément dans l'industrialisation du pays. Dans cet établissement aussi, comme dans celui de Tunisie, le Gouvernement de l'Iran a placé une somme dont les intérêts serviront à couvrir les frais du personnel et autres. (Près de 15 millions de dollars furent gracieusement mis à la disposition de l'établissement).

C'est dans cet ordre d'idées, qu'un statut tenant compte de l'indépendance et de l'autonomie financière de l'OPEV fut rédigé par l'expert. Quand les études furent faites et le statut passé à la dactylographie,

ce nous donna un statut rédigé d'avance par un certain nombre de Directeurs des Départements Interministériels, dans des séances de Commission et cela signifia que ce statut était passé au Conseil des Ministres et venait d'être déjà approuvé par ce Conseil. On n'aura alors, vu les difficultés de repasser un nouveau statut à l'approbation du Conseil des Ministres, de prendre en considération le texte du statut déjà approuvé.

Or dans ce statut le problème très important des financements n'a pas été résolu d'une façon définitive. Le financement de l'OCDEV a été fait, suivant le texte du statut, sur la vente des services, sur les dons et sur des subventions.

Certains de ces raports sont trop maigres, leur contribution n'échelotera pas les charges d'une façon appréciable. D'autres sont douteux quant à leur continuité. En effet, le Haut-Volta est un bien mauvais marché pour la vente des services d'études. De telles ventes, même si elles se réalisent, seront de faibles raports. D'autre part, les dons et les subventions ne peuvent pas être considérés comme des sources continues et sûres de revenus. La Trésorerie voltaïque tombe presque complètement à vide pendant les derniers mois de l'année. Dans de rares moments, on ne pourra pas espérer avoir des subventions, aucune pour l'annde en cours 1971, une somme de 20 millions de francs soit mise à la disposition de l'OCDEV (sous être prévue dans le budget 1971 du Gouvernement), on ne peut cependant pas être sûr de la régularité et de la continuité de ces subventions. Elles peuvent cesser d'un instant à l'autre. La continuité de fonctionnement de l'OCDEV est alors compromise. Elle exclut la possibilité de cesser son financement. On doit trouver d'autres méthodes sûres de financement.

Alors, compte tenu des données suivantes:

1) - Le statut de l'OCDEV, accepté au Conseil des Ministres, doit être conservé;

2) - Ce statut n'assurant pas, d'une façon sûre et permanente, l'important problème des financements.

3) - Le Gouvernement Voltaïque est, à l'heure actuelle, dans l'impossibilité matérielle de mettre une somme convenable, comme capital propre à la disposition de l'OPÉV, afin qu'il puisse survivre grâce aux revenus de ce capital et être sûr de la continuité dans ses fonctions.

Nous souhaitons et proposons que l'article 16 de ce statut, concernant le financement de l'OPÉV soit modifié et remplacé par les termes de ce qui va suivre. Le reste du texte de statut peut bien être conservé sous sa forme originale. (On trouvera le texte intégral de ce statut, dans son original, à la fin de ce rapport).

Voici la proposition pour l'article 16:

Quatre sources principales seront envisagées pour assurer le financement des charges de l'OPÉV.

a) - Les aides ad hoc du Gouvernement.

b) - La cession définitive des terres de la zone industrielle à l'OPÉV.

c) - Les aides étrangères.

d) - Les services rendus.

L'autres sources moins importantes, comme la subvention éventuelle de la Mairie de Dugnoloucou, le piége des voitures et taxis à la entrée de la route de Kaya menant à la zone industrielle, ou certaines taxes à l'importation peuvent être prises en considération, au cas où la nécessité les exigerait dans le futur.

Voici certaines explications concernant ces sujets.

a) - Les aides du Gouvernement.

En plus de la Contribution à la réalisation du domaine industriel, le Gouvernement versera des subventions à l'OPÉV. Ces subventions

continueront à être versées jusqu'au jour où la zone industrielle aura été entièrement en état de servir sans être considérée comme propriété propre à l'ONIV.

b) - Le Gouvernement libera les 40 hectares des terres de la zone industrielle à l'ONIV qui constituera un capital propre pour l'Office de la construction et des Entreprises Voltaïques.

Ces terrains actuellement d'un bas prix se valoriseront au fur et à mesure de l'aménagement de la zone et surtout après chaque installation d'une nouvelle unité industrielle sur les lieux.

Les prix de vente ou de location des parcelles des terres ou des bâtiments construits seront maintenus raisonnablement assez bas, au début de l'opération. On encouragera ainsi les premières entreprises à s'installer sur les lieux. Par la suite, ces prix monteront pour atteindre un plafond bien étudié. Les entrepreneurs et industriels n'auront pas le choix de s'implanter nulleurs que dans la zone industrielle. Les licences d'installations, délivrées par le ministère responsable, faciliteront bien l'implacement prévu à ces fins.

Pour se donner une idée de l'ordre de grandeur, nous supposons que 1.000 frs est le prix moyen du mètre carré des parcelles de la zone industrielle, après son aménagement complet. Ceci représentera pour les 40 has une valeur de 400 millions de frs.

Les procédures de l'ONIV devront être telles qu'on obtienne un bénéfice correspondant à cette somme de capital. Il vendra pour des fins précises, ou louera des parcelles de terres ou de bâtiments, mais s'arrangera de façon à assurer un revenu correspondant à une valeur capital de 400 millions. En comptant seulement à 5% l'intérêt de ce capital, on voit que le jour où les programmes de l'ONIV seront complètement réalisés

dans la zone industrielle, il devra avoir un revenu annuel de 24 millions de francs. Cette somme sera suffisante pour couvrir les dépenses budgétaires. On sera alors assuré de la continuité. On abordera les programmes à réaliser qui peuvent atteindre même le niveau des investissements dans les affaires industrielles.

Le Gouvernement prendra à sa charge, l'aménagement complet de la zone. La création de chemin de fer et autres voies de communications internes incombe également au Gouvernement.

a) - Les aides étrangères

Dans l'état actuel des choses ces aides comprennent principalement:

1) - La Contribution FNUD pour la réalisation du domaine industriel l'envoi des experts, la dotation de l'atelier mécanique de son équipement et peut-être éventuellement d'autres aides allant jusqu'à compléter cet équipement.

2) - La Contribution du Fonds Européen de Développement pour l'envoi des experts. Si le Contrôleur Délégué du FED a été catégorique à ce sujet: le FED enverra des experts pour toutes les matières demandées se rapportant au domaine industriel (ou à la zone industrielle). Cela permettra avec l'équipe des experts des Nations Unies d'avoir une valeureuse équipe, capable de renvoyer à bien les demandes du bureau d'études de l'ONRY.

Pour les aides étrangères dans le futur, on en profitera chaque fois qu'une occasion se présentera.

4) - Les services rendus

1) - Le bureau d'études facturera ses services et se fera rembourser par les entrepreneurs intéressés. Il pourra conclure des contrats pour organiser convenablement les comptes et comptabilité des établissements.

2) - L'atelier de mécanique et d'électricité travaillera à l'exécution des commandes des entreprises ou des particuliers. Il procèdera

également à la fabrication des biens utilitaires, afin de les vendre et de réaliser certains bénéfices.

Ceux seront les avantages tirés par le Gouvernement.

Ces avantages seront variés. Voici l'énumération des plus importantes

1) - Le pays sera doté d'un organisme responsable pour son industrialisation avec un bureau d'études compétent et des experts dont les avis et conseils assureront la bonne réussite dans la marche industrielle.

2) - Le pays sera doté d'un atelier de mécanique et d'électricité répondant aux besoins de plus en plus grandissants. Cet atelier, clé dans le futur, répondra pendant de longues années aux besoins nationaux.

3) - Au fur et à mesure qu'une nouvelle industrie sera en marche, les nouveaux emplois créés diminueront le chômage déjà assez considérable dans le pays.

4) - Les revenus directs ou indirects du Gouvernement seront augmentés chaque fois qu'une nouvelle entreprise sera créée.

## COMPTAGE DES PETITES ENTREPRISES INSTALLEES DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL

Nous avons vu que les entreprises s'installent dans le domaine industriel de ce projet seront petites, sans grande capital et ne posséderont pas de fonds de roulement. Elles profiteront, forcément, d'une façon continue des avantages que les différentes banques voudront bien leur accorder.

L'emplacement du domaine industriel est en dehors de la ville, loin des banques situées à près de 5 Km de distance au centre de la ville.

Les entrepreneurs de ces petites usines qui tout en surveillant de près le marché de leurs entreprises, doivent remplir des fonctions vérificatrices de comptable jusqu'à l'approvisionneur ou vendeur ou autre, n'auront pas grand temps pour faire la navette journalière entre l'usine et l'établissement bancaire.

C'est dans ces conditions et pour faciliter le marché des affaires que nous avons prévu un magasin de banque et un entrepot bancaire dans le domaine industriel. Le jour où l'exploitation du domaine sera assez avancé, on demandera à une banque convenable d'installer sa succursale sur les lieux du domaine. Elle occupera le magasin déjà existant et prendra en sa possession le bâti destiné à recevoir le matériel appartenant aux usines mais sous le contrôle de la banque pour l'obtention des crédits.

Certaines banques à Ouagadougou interviennent surtout dans les affaires des entreprises à capitaux étrangers, quoique ces banques consentent aussi, parfois des crédits à court terme aux entreprises voltaïques ; mais leur réseau d'actions sont en général bien défini.

Certaines entreprises existantes bénéficient d'une convention d'établissement ou d'un agrément ou d'un régime privilégié.

Ces entreprises sont limitées et de l'ordre d'une dizaine. Citons comme exemple la brasserie, la briquetterie, le fourrage, le cycle et vélosseur, la sidérurgie et la textile.

Ces importantes industries sont en dehors du champ des modalités normales du crédit industriel de ce projet. Nous allons cependant nous pencher sur le financement possible des petites entreprises qu'il est souhaitable d'intégrer dans le domaine industriel.

Des moyens divers de financement sont à la disposition des entrepreneurs industriels et commerciaux de guinée. Par certaines procédures et en passant par la Chambre de Commerce de Guinéoucou, on peut avoir recours aux Fonds de Crédit des Crédits dont les avis et propositions édictés par la radio, pour attirer des clients sont bien connus des volontaires.

La Banque Nationale de Développement à Guinéoucou est un organisme qui répondra tout particulièrement et d'une façon satisfaisante aux différentes besoins des entrepreneurs. Pour avoir un aperçu général sur les modalités des financements possibles, nous allons décrire les conditions de cette dernière banque.

En présentant par T.B. le taux d'intérêt de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest 4,75% .0. (qui est de 3,5% à l'heure actuelle), le taux d'intérêt actuellement en vigueur dans cette Banque Nationale de Développement est représenté par ce qui suit.

A - Crédit à court terme (avancement de la trésorerie ou fonds de roulement).

a) - Ces des entreprises bénéficient d'une convention d'établissement ou d'un arrêté ou d'un régime privilégié.

1% à l'intérieur des limites individuelles ;

Taux variant entre  $\left\{ \begin{array}{l} \text{T.B. + 1 \% minimum} \\ \text{ } \\ \text{T.B. + 1,75 \% maximum.} \end{array} \right.$

2% En dépassant les limites individuelles ;

Taux égal à T.B. + 4,5% par an.

b) - Autres entreprises.

1<sup>e</sup> - A l'intérieur des limites individuelles:

Taux variant entre  $\begin{cases} \text{T.B.} + 2 \% \text{ mini.} \\ \text{T.B.} + 5 \% \text{ maxi.} \end{cases}$

2<sup>e</sup> - En dépassant les limites individuelles ou hors limites:

Inférieur à un million de francs

Taux variant entre  $\begin{cases} \text{T.B.} + 2,10 \% \text{ mini} \\ \text{T.B.} + 4,50 \% \text{ maxi} \end{cases}$

Supérieur à un million de francs.

Taux égal à T.B. + 4,50 % par an.

D - Crédit à moyen terme - (équipement et matériels)

a) - Crédit industriel à caractère productif.

1<sup>e</sup> - A l'intérieur des limites individuelles:

Taux variant entre  $\begin{cases} \text{T.B.} + \text{Commission d'engagement BCEAO} + 1,7 \% \\ \text{T.B.} + " " " " " " " " " " " " " " " " " " \end{cases}$

2<sup>e</sup> - En dehors des limites individuelles ou hors limites:

Taux variant entre  $\begin{cases} \text{T.B.} + 4,5 \% \text{ minimum} \\ \text{T.B.} + 7 \% \text{ maximum} \end{cases}$

b) - Crédit d'investissement en faveur d'entreprises bénéficiant de convention d'établissement.

1<sup>e</sup> - A l'intérieur des limites individuelles:

Taux variant entre  $\begin{cases} \text{T.B.} + \text{Commission d'engagement BCEAO} + 1,7 \% \\ \text{T.B.} + \text{Commission d'engagement BCEAO} + 2,4 \% \end{cases}$

avec : 0,15 % Commission d'attente

et : 0,25 % Commission d'engagement

2<sup>e</sup> - En dépassant des limites individuelles ou hors limites:

Taux variant entre  $\begin{cases} \text{T.B.} + 4,5 \% \text{ mini} \\ \text{T.B.} + 5 \% \text{ maxi} \end{cases}$

C - Crédit à long terme -- Construction)

Les crédits consentis sous l'aval de l'Etat sont dispensés de commission d'engagement. La commission fixe annuelle est de 4,5%.

Les possibilités de financement du projet du domaine industriel

Nous avons vu que le coût total de la réalisation du projet est de 665.577 US Dollars. Cette somme se compose de deux parties. L'une, la contribution du INED d'une somme de 342.530 US Dollars sera, en principe, à la disposition du projet après l'approbation de celui-ci. Il n'y aura pas de problème en ce qui concerne le financement de cette contribution.

L'autre partie du coût de la réalisation sera la contribution de contrepartie du Gouvernement d'une valeur de 321.140 US Dollars. Ce financement est prévu pour une durée de 4 ans dont les 3 premières années sont des années de réalisations, la quatrième est une période d'encadrement. La contribution annuelle de contrepartie du Gouvernement équivaut

	I	II	III	P.S.
en Dollars	140.608	110.414	32.094	33.698
en Francs CFA (milliers)	40.201	30.693	9.190	9.190

Or dans le budget en cours (année 1971) rien n'a été prévu, ce qui nous nous à chercher les possibilités de financement, au cas où les réalisations du projet devraient débuter au cours de l'année 1971.

La loi du budget en cours fut étudiée afin de trouver des clauses éventuelles permettant de récupérer une certaine somme d'assorce. De même un contact bancaire fut pris pour étudier la possibilité d'obtention d'un crédit pour ce même but.

Voici les résultats

La loi du budget 1971 prévoit un blocage de près de 170 millions de francs CFA dans son ensemble.

Voici l'article 17 de cette loi:

"Les crédits de matériel couverts par la présente ordonnance sont bloqués à concurrence de 1/10ème de leur montant".

Par l'article 15 de la loi du budget on aura la possibilité de se servir de la somme ainsi bloquée. La procédure est décrite dans la loi:

- D'après l'article 1 par 1. le Ministre des Finances
- De chapitre à chapitre : par décret ministériel
- De titre à titre : par la loi.

Donc dans le cas où l'autorisation du projet serait décidée pour l'année 1971, on pourrait par le moyen de cet article 15 de la loi du budget 1971, trouver les crédits nécessaires.

Le sondage auprès de la Banque Nationale de Développement d'abord fut heureux. Quoique l'obtention directe des crédits par les institutions gouvernementales soit interdite par les règlements, on peut cependant résoudre cette difficulté en passant par l'intermédiaire d'une société immobilière. M. ZUMA, Directeur Général de la banque, nous cita comme exemple de cette méthode, la réalisation du projet de la construction des logements pour les fonctionnaires voltaïques.

Les démarches administratives dureront près de 2 mois. Le taux d'intérêt après passage par la société immobilière sera de 7%. On pourrait, par certains marchandages, baisser un peu ce taux à 7%.

D'autre part, comme nous faisions remarquer l'oubli par le budget 1971 du financement du domaine industriel, .. le directeur du Département industriel a répondu: "Les formalités et les pré-requis pour "l'approbation définitive du projet par le Sénat demandent un délai non déterminé et la date de l'adoption du projet étant inconnue, il a été jugé préférable de ne pas alourdir la loi du budget 1971 d'un chapitre "domaine industriel qui pourrait ne pas être amorcé avant 1971. Dans le cas contraire, c'est à dire si le déparrage du projet était décidé pour l'année en cours, on aurait des avances nécessaires par le moyen de la trésorerie Voltaïque pour 1971. Le financement des années suivantes se fera par le moyen normal de budgets annuels".

Donc, au cas où le projet serait définitivement approuvé pendant l'année en cours 1971 et qu'on déclerait d'amorcer sa réalisation dans cette même année, un ou plusieurs des moyens cités plus haut permettraient le financement souhaité des derniers mois de 1971.

Conditions à remplir au titre de l'obtention de la zone des M.I. dans le territoire et à remplir pour s'inscrire dans le domaine industriel.

Chapitre I. - Conditions obligatoires -

1°/ Être en possession d'un permis délivré par le Ministère du Plan et des Travaux Publics.

2°/ Ne pas avoir un caractère uniquement commercial, tel que : entreprise d'export-import, départ de marchandises, distribution de marchandises, etc.

3°/ Assurance obligatoire de l'établissement chez une compagnie d'assurance accréditée par les Autorités Voltaïques.

4°/ Présenter un projet être viable par l'I.N.P.E.V.

À la fin de ce rapport une étude de viabilité d'une industrie sera exposée afin qu'elle puisse servir d'exemple dans ces conditions.

Chapitre II. - Conditions prioritaires -

Les industries répondant aux conditions suivantes auront la priorité pour l'obtention du permis de s'installer dans le domaine industriel.

1°/ Possibilité d'un élargissement futur et, par la possibilité d'occuper un nombre plus grand de travailleurs.

2°/ Possibilité de profiter des services généraux et des installations existant dans le domaine industriel, tel que l'atelier de mécanique générale et d'électricité, le service d'études, la comptabilité et autres ; en vue d'améliorer les modes de fabrication, la qualité des produits et leur prix de revient.

3/ = Possibilité de fabriquer des produits qui pourront servir  
à la fois des autres entreprises installées dans le domaine industriel.

4/ = avoir une méthode simple de fabrication, une facilité pour  
l'installation des entreprises éventuelles et un marché de vente assuré.

5/ = avoir une comptabilité aisée et posséder des possibilités  
de comptabilité de 1% à 6% pour traiter correctement les livres de comptes  
en plusieurs voies.

6/ = avoir praticité, en particulier dans le futur, d'un peu de lieu,  
d'une ou plusieurs cours conférences de formation d'entrepreneurs organisés  
par l'U.R.E.I.L.

#### Section III. - Conditions d'implantation -

Par principe, aucune concession d'implantation dans le domaine  
industriel (ou dans la zone), ne sera accordée aux entreprises n'ayant pas  
une solide position financière et économique. La non conformité à ce principe  
peut entraîner des difficultés pour la récupération des loyers ou les  
compétitivité du prix de vente. De telles entreprises pourront s'installer à la  
zone industrielle, seulement quand leur économie aura retrouvé une position  
solide.

Le prix de vente des parcelles de terre pourra être fixé, tous les  
ans ou tous les deux ans. On tiendra compte dans la fixation du prix de  
l'importance et du volume des entreprises déjà installées, du coût de leur  
équipement, du coût de l'aménagement, de l'infrastructure et autres faits  
ayant amélioré et valorisé la zone industrielle.

Ce prix de vente ou même de location des terrains sera maintenu, au  
début, artificiellement assez bas, pour encourager les premières entreprises  
à s'installer sur les lieux.

### Le prix de la location des bâtiments du domaine industriel

Pour fixer le prix de la location des bâtiments des usines normalisées on peut procéder de la façon suivante :

- étant donné le but essentiel de la réalisation du domaine industriel : "faire le plus vite possible entreprises industrielles" -

- étant donné que l'emplacement est en dehors de la ville et qu'il faut un certain nombre d'avantages pour encourager les premières installations à se déplacer à venir sur ces lieux,

On ne sera pas très aisé pour le calcul du prix des loyers pour les usines usinées ; disons par exemple pour les cinq premières. Les dépenses pour l'achat et l'aménagement des terres qui sont assez maigres peuvent ne pas rentrer dans le calcul du loyer de ces premières unités.

Le bâtiment administratif (tout un centre d'éducation (conférences, bibliothèques), servent aussi comme office pour l'ONERA peut être considéré comme bâtiment public.

Donc : Ces conditions, pour fixer le loyer, il y aura à amortir 20 millions de francs CFA décaissés pour la construction de 1 400 m<sup>2</sup> de bâtiment des usines normalisées. Nous prenons 12 ans pour cette période d'amortissement. Le prix de location mensuel par autre carré des usines norm., alors de prix de 140 F CFA.

Le loyer mensuel d'une usine de 100 m<sup>2</sup> de bâtiment sera de 14 000 F CFA. (Ceci, comme nous l'avons proposé, pour les cinq premières entreprises installées sur les lieux).

Quant aux loyers ordinaires, on prendra le coût total de la réalisation des 1400 m<sup>2</sup> des usines, à savoir :

1 100 000	Coût des Usines
1 100 000	Achat du terrain
1 100 000	Nettoyage du terrain
1 100 000	La société de l'exploitation de l'eau (l'entité privée sera évidemment le prix couramment payé par une entreprise industrielle, car les capacités d'eau devront être dimensionnées pour servir seulement la zone industrielle).
1 100 000	La transformation d'électricité (2/3 des dépenses sont calculées ici, le tiers restant sera calculé au cours de l'usage de l'usine industrielle).
1 100 000	L'éclairage.
1 100 000	Distribution des eaux.
1 100 000	Total

Il faut amortir en 10 ans. On peut compter un bénéfice de 10 pour cent. Alors le loyer annuel d'une usine de 140 m<sup>2</sup> de bâtiment sera de 70 000 F CFA divisé par 10 000 pour arrondir les chiffres.

Le revenu mensuel total de location des 14 usines normalisées sera :

6 x 14 000 = 70 000 (pour les 5 premières)
9 x 20 000 = 180 000 (pour les 9 autres)
Total 250 000 F CFA.

Pour un calcul analogique et en tenant 25 pour cent du bénéfice sur les dépenses échelées, on arrivera sur le prix de vente en comptant de chacune des usines normalisées à la somme de 3 220 000 F CFA.

Forme pour un acte de contrat de location dans le domaine industriel.

Avec les entreprises ayant satisfait aux conditions décrites dans les pages précédentes, un contrat de location sera signé suivant les règlements en cours. Dans ce contrat, il sera inscrit les articles suivants.

I - Ce contrat est signé entre

1<sup>e</sup>) - L'Office de Promotion et de Réalisation Industrielle (O.P.R.I.) dont le siège est situé à ...., représenté par M. .... habitant ...., appelé propriétaire dans ce qui suit.

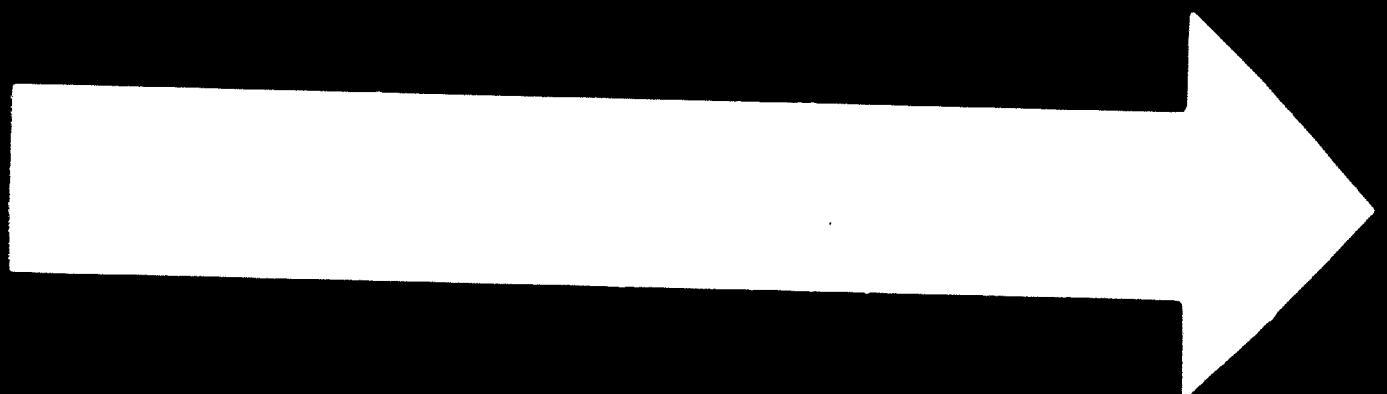
2<sup>e</sup>) - L'entreprise .... dont l'adresse est ...., représenté par M. .... habitant .... appelé locataire dans ce qui suit.

II - Le contrat de location se rapporte à .... m<sup>2</sup> du terrain et un bâtiment de .... m<sup>2</sup> de surface ( Bâtiment n° ...) utilisé dans le domaine industriel de la ville de Ouagadougou, sur la route de Kaya, clé au locataire et pris en parfait état, à la date de la prise de possession.

III - La durée de la location est de 5 ans à dater de la signature du présent contrat. Elle pourra être renouvelée pour une deuxième période de cinq ans, sur une simple demande du locataire. Cette demande écrite de renouvellement sera adressée 6 mois avant l'expiration du présent contrat à l'adresse de l'Office de Promotion et de Réalisation Industrielle.

Les conditions de la location resteront inchangées pour cette deuxième période de 5 ans.

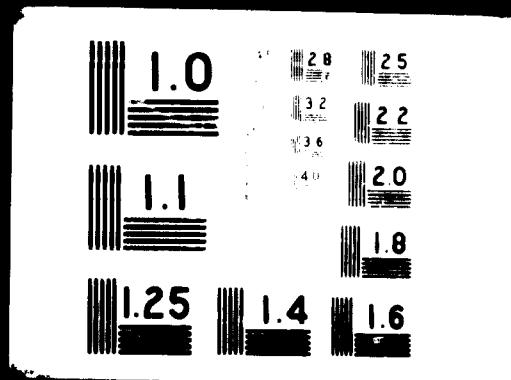
La période de 10 ans expirée, le renouvellement du contrat de



75.08.08

2 OF 2

06366



locage pourra se faire sous de nouvelles conditions, consenties par le propriétaire et par le locataire.

IV - Au cas où il s'agit de la location d'une usine, après l'expiration de la durée de la location, l'usine sera cédée au propriétaire en parfait état ( portes et fenêtres, vitres, serrures et peinture). L'état des planchers et autres ne doivent pas excéder l'usure correspondant à la période de celle en service.

V - Le loyer pour toute la période de 5 ans de location est de ..... fra CFA. Le locataire versera au début de chaque mois (avant le dixième jour du mois) la somme de ..... fra (égale à un vingtaine du loyer total).

Cette somme sera versée au compte N° .... de l'OIF à la succursale de la banque située dans le bâtiment administratif du domaine industriel ou bien au siège central de la banque dans la ville de Ouagadougou.

L'aviso d'encaissement de la banque sera envoyé à l'OIF par le locataire.

La non conformité à l'article V par le locataire pourra entraîner l'annulation du présent contrat par le propriétaire.

VI - Le but et les conséquences du contrat.

a) - La location a pour but la réalisation de la licence d'installation N° ... délivrée par le Ministère du Pien et des Travaux Publics.

Le locataire ne pourra pas se servir des lieux de la location pour des fins autres que celles inscrites dans la licence mentionnée ci-dessus.

b) - Tout changement de programme ou d'activité doit être approuvé par l'OIF.

c) - Le locataire pourra, moyennant des accords de principe, utiliser de tout ou partie des possibilités et services existant dans le domaine industriel. Ces services sont :

- Services d'étude - Services médicaux - Services de l'atelier de mécanique et d'électricité - Le laboratoire de contrôle de qualité - Les ateliers d'entretiens audio-visuels - La comptabilité - L'instruction technique des ouvriers - Service téléphonique - Dispositif contre l'insecte - banque de dépôt sous clef de la banque- etc.

VII - droits et devoirs du propriétaire

a) - Le propriétaire rédigera des règlements disciplinaires pour le bon déroulement des activités à l'intérieur du domaine industriel.

b) - Le propriétaire peut, en avisant d'avance, procéder à des visites de l'atelier loué. Au cas de constat d'une non conformité des actes avec le contenu de ce contrat, le propriétaire exigera le cas non conforme, au locataire et lui demandera par écrit de remédier et de réparer dans une période d'un mois.

Cette période passée, dans le cas où le locataire n'aurait pas donné pleine satisfaction, le contrat peut-être considéré comme annulé. Le propriétaire pourra alors exiger des dommages et intérêts par la voie de la justice.

VIII - Les devoirs du locataire.

a) - En vue de la bonne marche des affaires du domaine industriel, le locataire est tenu de respecter tous les règlements disciplinaires rédigés par le propriétaire.

b) - Le locataire paiera, par l'intermédiaire du propriétaire et bien régulièrement, ses abonnements en électricité, eaux potable et industrielle, téléphone et autres.

c) - Les impôts, taxes et autres redevances assujetties seront

payés directement par le locataire lui-même.

d) - Les conditions hygiéniques et les mesures de sécurité seront respectées d'une façon satisfaisante.

e) - En ce qui concerne la location d'un bâtiment d'usine, le locataire est responsable de la conservation en bon et parfait état des portes, fenêtres, vitres, serrures, planchers, des installations hygiéniques, des façades internes et externes du bâtiment et autres. Le locataire procédera, à sa charge, au minimum une fois tous les deux ans, à des réparations nécessaires.

f) - Le locataire n'aura pas le droit de céder une partie ou la totalité de l'objet de la location à d'autres personnes. Dans le cas contraire, le contrat de location sera considéré comme annulé.

g) - Le locataire installera, au maximum pendant une période de six mois après la date de signature de ce contrat, toutes les machineries correspondant au fonctionnement de son entreprise. Cette période prendra, au cas où sans motifs valables, les machines ne terniront pas moins en état de fonctionnement; le présent contrat pourra être considéré comme annulé.

h) - Le locataire ne pourra pas se servir du toit de l'usine comme hangar. S'il s'agit d'une parcelle de terrain l'approbation du propriétaire est indispensable pour pouvoir l'utiliser comme entrepôt.

i) - Le locataire ne pourra effectuer aucune excavation pouvant nuire au réseau de distributions électrique, téléphonique,

des eaux, des voies etc.

Dans le cas contraire, il est tenu de l'avertir.

j) - aussitôt l'installation des machines effectuée et avant leur mise en marche, le locataire assurera ces machines contre les risques d'explosions, d'incendies et autres, à une compagnie d'assurance accréditée. Le locataire enverra une copie de l'acte de l'assurance à l'ONE. Dans le cas d'un retard dans l'exécution de cette formalité, le propriétaire procédera aux dépenses du locataire, pour assurer les machineries et installations. Le délai d'avertissement au locataire pour procéder à l'assurance de son usage est fixé à 10 jours. Après cette période le propriétaire entreprendra d'assurer directement sous ses propres initiatives.

k) - Au cas de la rupture de ce contrat, ou de son expiration, ou tout autre action venant au changement du locataire; aucun pas de porte ne sera payé à ce dernier. Le locataire n'ayant payé aucun pas de porte, il n'en touchera aucun au moment de céder l'affaire.

IX - Les adresses juridiques des 2 signataires seront celles indiquées dans ce contrat à moins qu'un des signataires, ou les deux, notifient officiellement un changement d'adresse. La nouvelle adresse prendra effet 20 jours après la date de son avertissement officiel.

X - Pour toutes autres questions, non prévues dans le présent contrat, on se soumettra aux lois et règlements régnant dans le pays.

Formation d'homologues

À la fin de l'année 1970, le Département du Développement Industriel de la Haute-Volta (D.D.I.), mis à part sa direction et son secrétariat, n'avait comme personnel de cadres que deux jeunes volontaires, aucun d'eux n'étant chargé de collaborer avec un des deux experts déjà sur place à V. Cela de l'U.N.I. et G. Kérrier de l'Institution Technique congolaise. Il n'y avait personne en disponible au D.D.I. pour collaborer au problème du domaine industriel.

On envisagea de faire une troisième personne destinée à déveir leur formation. Les formalités et les longues démarches administratives coïncidèrent avec la fin de l'année burkinabé, et ce ne fut que seulement dans les premiers jours de l'année en cours que cette troisième personne fut en service dans les D.D.I. . Bachelier en Haute-Volta, il venait de finir ses études d'ingénieur en industries artisanales et alimentaires à Lusac en France. Il s'appelle M. Bakoyono.

C'est seulement dans l'intervalle de temps janvier-février que j'ai eu des contacts avec M. Bakoyono. Dans la mesure du possible, il a été initié aux problèmes des domaines industriels et mis au courant des études du projet du domaine industriel de la ville de Ouagadougou.

D'autres contacts avec les deux jeunes anciens cadres du D.D.I. mentionnés ci-dessus ont eu lieu. Ils étaient forcément subordonnés au calendrier de leur emploi de temps et étaient limités aux périodes de liberté que leur laissait leur travail avec l'essigre les Experts.

Etude préliminaire de développement du lotissement industriel

Pour industries de toutes dimensions

La superficie totale de la zone est estimée près de 100 ha. Elle est assez proche de la ville de Gungadougou pour permettre le va et vient à bicyclette. La communication de la zone sera assurée et par la route existante allant de la capitale à Zuya, et par le chemin de fer à réaliser dans le futur. La route, non encore bitumée, pourra facilement le devenir. Nous avons vu le coût du bitumage de cette route sur une largeur de 6 mètres : près de 15 millions de francs CFA. L'étude finale du tronçon de chemin de fer entre la ville de Gungadougou jusqu'à l'entrée de la zone industrielle est faite par les soins des Nations Unies. La réalisation coûtera près de 440 millions de francs CFA. L'étude de la réalisation du chemin de fer à l'intérieur de la zone industrielle est faite par la RAN. On a prévu un coût de réalisation de près de 55 millions de francs CFA.

A l'intérieur de la zone, une route principale et des voies d'accès en nombre suffisant seront créées.

Une requête de financement est, depuis un certain temps, adressée au PED.

Nous avons vu, dans les pages précédentes, que les eaux industrielles et potables sont déjà prévues. La conduite d'eau industrielle d'un diamètre de 600 mm, avec un débit de 220 m<sup>3</sup>/heure et une pression de 2 kg/cm<sup>2</sup>, bordant la zone industrielle est déjà en service.

Un contrat de réalisation de transport d'eau potable est signé et sera bientôt commercial. Cette deuxième conduite d'un diamètre de 200 mm, avec un débit de 40 à 50 m<sup>3</sup>/heure longera également un côté de la zone industrielle.

On prévoit que cette conduite assurera l'alimentation de l'abattoir dont la consommation journalière ne dépassera pas 64 m<sup>3</sup>. Ce qui en plus est appréciable et pourra servir aux besoins de toutes sortes d'industries, sauf des industries à grande consommation d'eau où une étude spéciale de possibilité s'imposera.

Une partie de cette conduite d'eau potable est déjà réalisée. Il s'agit du tronçon entre Guigacougon et l'emplacement de l'ancien abattoir. Le restant, c'est à dire le tronçon entre l'ancien et le nouvel abattoir doit être réalisé dans l'année en cours soit. suivant la pression exercée dans la conduite d'eau potable, on peut être amené à construire certains édifices d'eau.

Nous avons également vu qu'un courant de moyenne tension de 15.000 volts touche déjà au bord de la zone industrielle.

On ajoutera le réseau de la distribution pour alimenter la zone en courant électrique.

Un moyen d'épuration des eaux usées et une canalisation d'évacuation de ces eaux et de l'eau de pluie seront prévues. Ces eaux peuvent être versées dans un marigot situé à l'est de la zone industrielle.

Une première tranche de la zone est prévue pour les réalisations des années prochaines. Elle aura 48 hectares de superficie. Une estimation sommaire pour l'acquisition et pour l'aménagement de ces 48 hectares est déjà préparée. Elle se chiffre à près de 565 millions de francs CFA,

dont 36 millions pour l'acquisition du terrain et 529 millions pour l'aménagement, les routes, le réseau de distribution d'électricité, la distribution d'eau et la construction d'égout.

Les sources proposées pour le financement des réalisations et exploitation de ces 48 ha sont suivantes, dans le suivi:

1<sup>e</sup>) - P.A.C, pour la levée topographique et l'étude du plan d'urbanisme.

2<sup>e</sup>) - P.D, pour la viabilité et l'aménagement, infrastructure, routes d'accès, eau, électricité, égout, etc.

3<sup>e</sup>) - P.IUD, pour l'équipement du domaine industriel et envoi des experts.

4<sup>e</sup>) - RAN + Fonds de Garantie, pour l'installation du chemin de fer.

5<sup>e</sup>) - Le Gouvernement Voltaïque, pour tout le reste des dépenses.

L'amorce des travaux dépendra de l'existence de ce dit pour indemniser les cultivateurs. Ce qui ne peut se faire qu'à la fin de chaque récolte.

Pour le développement du lotissement, voici comment on pourra procéder. On prendra près de un dixième de la surface totale, soit 10 à 20 ha, pour une zone d'habitation destinée aux logements des cadres et contremaîtres des entreprises. On choisira un terrain convenable à cette fin, assez proche de la route, pas très exposé aux vents traversant la zone, c'est à dire autant que possible dans la partie sud de la zone industrielle.

Les services sociaux, café, restaurant, école, école technique, dépôt de carburant et autres seront placés vers le milieu afin de desservir à égalité toute la zone.

On prévoira également un entreôt convenablement aménagé servant à la douane. Cet entreôt facilitera énormément les débarquées douanières des entrepreneurs.

Même si avant même que l'étude de viabilité de la zone industrielle ou de son aménagement soit faite, une industrie est décidée à s'installer dans la zone. Il s'agit de l'abattoir nouveau dont la construction est projetée pour l'année 1971.

L'eau et l'électricité étant sur place, c'est une heureuse décision d'allorder les réalisations. Nous avons décrit dans les pages précédentes qu'en pourrait agir de la même façon pour la réalisation du projet donnee industriel, indépendamment des études et aménagement de la zone industrielle.

L'investissement pour l'abattoir est de l'ordre de 700 millions de Frs CFA.

Avec le domaine industriel, ce sont les deux seules entreprises dont la réalisation sur les lieux de la zone industrielle semble décidée à l'heure actuelle.

Une troisième entreprise "L'Air Liquide" viendra probablement après les deux citées plus haut. En effet, ses promoteurs ont exprimé le désir de l'implanter dans la zone industrielle, mais après que l'aménagement de celle-ci sera terminé. Son investissement est estimé à près de 100 millions de Frs CFA.

Les autres industries seront des souhaits pour l'avenir.

Une liste de ces types d'industries a été préparée par la Direction du Développement Industriel. Cette liste complète et renseignée est rapportée dans les lignes ci-dessous.

En tout cas, on placera autant que possible les entreprises installées vers le nord-ouest de la zone afin de minimiser leur effet sur la ville de Ouagadougou. Les industries du même genre ne placeront les unes à côté des autres. Par exemple une parcelle logera uniquement les industries chimiques, une autre les industries alimentaires. Ainsi de suite.

Les industries qui vont être énumérées peuvent être implantées non seulement dans la zone industrielle de la ville de Ouagadougou que dans d'autres villes de Haute-Volta. Le choix de l'emplacement dépendra de facteurs variés parmi lesquels l'existence d'une industrie dépendra de celle envisagée et le désir et les moyens de l'entrepreneur jouent un grand rôle.

Voici quelques souhaits:

- Bizerie, projetée avec près de 100 millions de Frs CFA d'investissement.
- Les Piles Séches, avec 100 à 150 millions d'investissement
- Huilerie Savonnerie, avec près de 540 millions d'investissement ( Aussi bien pour Ouagadougou que pour Bobo-Dioulasso)
- Laiterie, projetée avec près de 50 millions d'investissement.
- Conserve de viandes et de légumes, avec près de 50 millions d'investissement.
- Fabrication de la levure de boulangerie, avec près de 20 millions d'investissement ( En association avec un des pays voisins pour s'assurer de l'écoulement annuel de près de 5.000 Tonnes de levure).
- Industries pharmaceutiques.
- Vergerie pour verres creux ( A l'échelle artisanale, façonnage rudimentaire, non luxe).

- Atelier pour conditionnement des pesticides et engrangis.
- Fabrication des Jus de Fruits ( aussi bien pour Banfora que pour Gungadougou ou pour Oroara)
- Usines Alimentaires ( aussi bien pour Banfora que pour Gungadougou)
- Fabrique de plats cuisine africaine.
- Fabrique d'aliments pour bétails.
- Textile, Filature et tissage en Len-fou, en Jute ou vues de tenir le pays de naco pour denrées alimentaires et autres.
- Textile, Filature et tissage en coton ( aussi bien à Koudougou qu'à Gungadougou ou ailleurs).
- Maroquinerie.
- Entreprises de construction.
- Bébilles et Bois.
- Fabrique de râteliers, d'outillage agricoles et d'outils à main.
- Pièces détachées en général et pour vélos et vélomoteurs en particulier ( aussi bien à Bobo-Dioulasso qu'à Gungadougou).
- Montage des Radios et des Transistors.
- Dépôt général de Transport en Commun.

Les entreprises souhaitées pour le domaine industriel.

Nous avons vu qu'un questionnaire fut envoyé à toutes les entreprises voltaïques existantes, afin de connaître leur avis sur le domaine industriel et éventuellement leur désir de s'installer dans le domaine. Nous avons effectué également de rares visites d'usines et eu des entretiens avec leurs dirigeants. Nous avons eu également des pourparlers avec des particuliers susceptibles de s'intéresser aux affaires du domaine industriel.

Les réponses à notre questionnaire ne furent pas encourageantes. Au 60 questionnaires envoyés, il y eut 14 réponses. Parmi ces 14 personnes ayant répondu, 3 seulement sont intéressées par l'affaire et leurs demandes se rapporteront aux possibilités de la zone industrielle, par leur volume et leur grandeur. Elles sont hors de la portée du domaine industriel. Il s'agit de:

1<sup>e</sup>) - SCOMB ( Société Coopérative Ouvrière de Meubles et de Bâtiment) désireuse d'obtenir 17.000 m<sup>2</sup> de terrain pour y construire 2.400 m<sup>2</sup> de bâtiment à ses frais.

2<sup>e</sup>) - Centre de Tannage, désireux de s'installer à côté de l'abattoir, source de son ravitaillement.

Nous avons parlé à ses dirigeants et leur avons expliqué que l'abattoir sera placé tout près d'eux, à 1 ou 2 kms de distance. Alors ils ont trouvé que leur emplacement actuel avec les bâtiments existants répondrait bien pour le futur et ils ont alors retiré leur demande.

3<sup>e</sup>) Les Presses Africaines , maison catholique à Ouagadougou, implantée actuellement dans l'enceinte de la cathédrale et désireuse de se déplacer si l'occasion se présente.

Ceci concerne les entreprises existant déjà dans le pays. Pour les industries dont on souhaite, dans l'avenir, l'installation dans le domaine industriel, en voici un certain nombre énuméré ci-dessous:

1<sup>e</sup>) - Atelier de céramique, fabrication des carreaux en ciment. L'industrie du bâtiment est en voie de développement. C'est une affaire qui rendra de grands services.

2<sup>e</sup>) - Fabrication de récipients à base de PVC. D'une fabrication facile, ces sortes de récipients serviront comme réservoirs pour les vins, les colas, la bière, le lait le yaourt, les confitures. Manquant dans la fabrication locale les produits en verre creux sont importés et leur

prix de vente est élevé.

3°) - Atelier de couture, fabriquant des récipients métalliques pour usages domestiques.

4°) - Production de l'Oxygène. Avec le développement de l'industrie du bâtiment et l'extension des constructions métalliques, le marché sera de plus en plus assuré. Actuellement de lourds cylindres d'oxygène à l'usage des hôpitaux ou de la construction sont importés.

Énumérons encore les entreprises souhaitables suivantes:

- Parfumerie
- Articles de ménage en fer blanc
- Fonderie
- Fabrication de cahiers pour écoliers
- Biscuiterie

Certaines des industries mentionnées pour l'implantation dans la zone industrielle peuvent profiter des facilités du domaine industriel. Si elles sont proposées à une petite échelle, elles peuvent s'installer dans le domaine. Il s'agira des:

- Insecticides
- Pâtes Alimentaires
- Maroquinerie/.

STATUT DE L'OPEV.

= = = = =

Article 1 - Les statuts de l'office de Promotion des Entreprises Voltaïques ( O.P.E.V. ) , créé par l'ordonnance n° 70/ \_\_\_\_ / PRÉS/PL.2P du sont définis par les articles ci-après:

Article 2 - L'OPEV dont le siège est fixé à Ouaga ou/ou est un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial. A ce titre, il est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Article 3 - Les activités de l'OPEV ont pour but la promotion et la réalisation de petites entreprises voltaïques.

A ce titre, l'OPEV a pour vocation:

- d'élaborer et d'appliquer les mesures de promotion et d'assistance pour la petite et moyenne entreprise voltaïque et pour l'amélioration et la modernisation de l'artisanat.
- de réorganiser et moderniser les petites et moyennes industries existantes.
- de rechercher des capitaux complémentaires auprès d'investisseurs voltaïques.
- établir les études de pré-investissement
- accompagner toutes les actions d'assistance à l'artisanat ou aux petites et moyennes entreprises industrielles.

En outre l'OPEV participera à la création des domaines industriels établis en Haute-Volta et pourra conseiller les services gouvernementaux sur les choix prioritaires et la définition des programmes généraux en

matière d'industrie.

Article 4 - L'ONIV pourra assurer à titre onéreux la tenue ou le contrôle des comptabilités des sociétés qui en feront la demande.

Article 5 - L'ONIV pourra assurer l'expertise technique des sociétés dépendant du Gouvernement, des Collectivités secondaires ou de la BND.

L'ONIV pourra également donner son avis technique sur les dossiers de demande d'admission au bénéfice du Code des Investissements.

Article 6 - L'ONIV, outre la Direction et les services annexes (services administratifs et comptables)

Comportera : une section proportion et assistance technique  
une section formation

L'organisation et le règlement intérieur sont fixés par le Conseil d'Administration.

Article 7 - La gestion de l'ONIV est assurée par un Conseil d'Administration et un Directeur.

Article 8 - Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Membre titulaire : Le Ministre du Plan, de l'Industrie et des Mines ou son représentant.

Membres : Le Directeur du Travail, de la Main d'Oeuvre et de la Formation professionnelle  
Le Directeur du Plan  
Le Directeur du Développement Industriel et de l'Artisanat  
Le Directeur du Commerce  
Le Directeur du Budget  
Le Directeur de la BND ( Banque Nationale de Développement)  
Le Président de la Chambre de Commerce

Deux représentants de la Chambre d'Industrie

Trois personnalités du secteur privé désignées par le Ministre du Plan en raison de leurs compétences particulières.

Article 9 - Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que de besoin et au moins une fois par semestre sur convocation de son président ou à la demande de la majorité de ses membres ou du Directeur de l'Office.

Article 10 - Le Conseil ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Aucun membre ne peut disposer de plus d'une procuration.

Les débats du Conseil sont sanctionnés par vote adopté à la majorité des voix; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 11 - Le Conseil d'Administration délibère sur le programme de l'OPAV, ses résultats, les comptes de l'exercice et les rapports de gestion présentés par le Directeur.

Ces délibérations sont soumises aux ministres de tutelle qui disposent de 15 jours pour faire connaître leurs observations. Passé ce délai, les délibérations sont réputées approuvées.

Article 12 - Le Directeur de l'Office est nommé par décret, sur proposition du Ministre du Plan et des Travaux Publics.

Article 13 - Le Directeur, voix consultative aux débats du conseil d'Administration, agit par délégation du président du Conseil d'Administration et rend compte de sa gestion au Conseil d'Administration.

Article 14 - Les agents et employés de l'OPAV ne peuvent prétendre à la qualité d'agent de l'Etat.

Article 15 - L'ONV utilise la comptabilité commerciale, il peut exécuter toutes les opérations nécessaires à la réalisation de son objet, notamment acquérir tous biens meubles et immeubles, recevoir dons et legs.

Article 16 - Les ressources de l'Office sont constituées:

Par la vente de ses services, spécialement en matière de comptabilité et d'expertise,

Par les subventions, dons et legs.

Article 17 - Les dépenses de l'Office sont constituées:

Par les frais de fonctionnement

Par les salaires

Par les frais divers approuvés par l'autorité de tutelle.

Par le remboursement de la dette.

Article 18 - Les recettes et les dépenses de l'Office sont prévues et évaluées dans un budget annuel dont le projet est préparé par le Directeur et soumis au Conseil d'Administration.

Article 19 - L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> Juvier et finit le 31 Décembre.

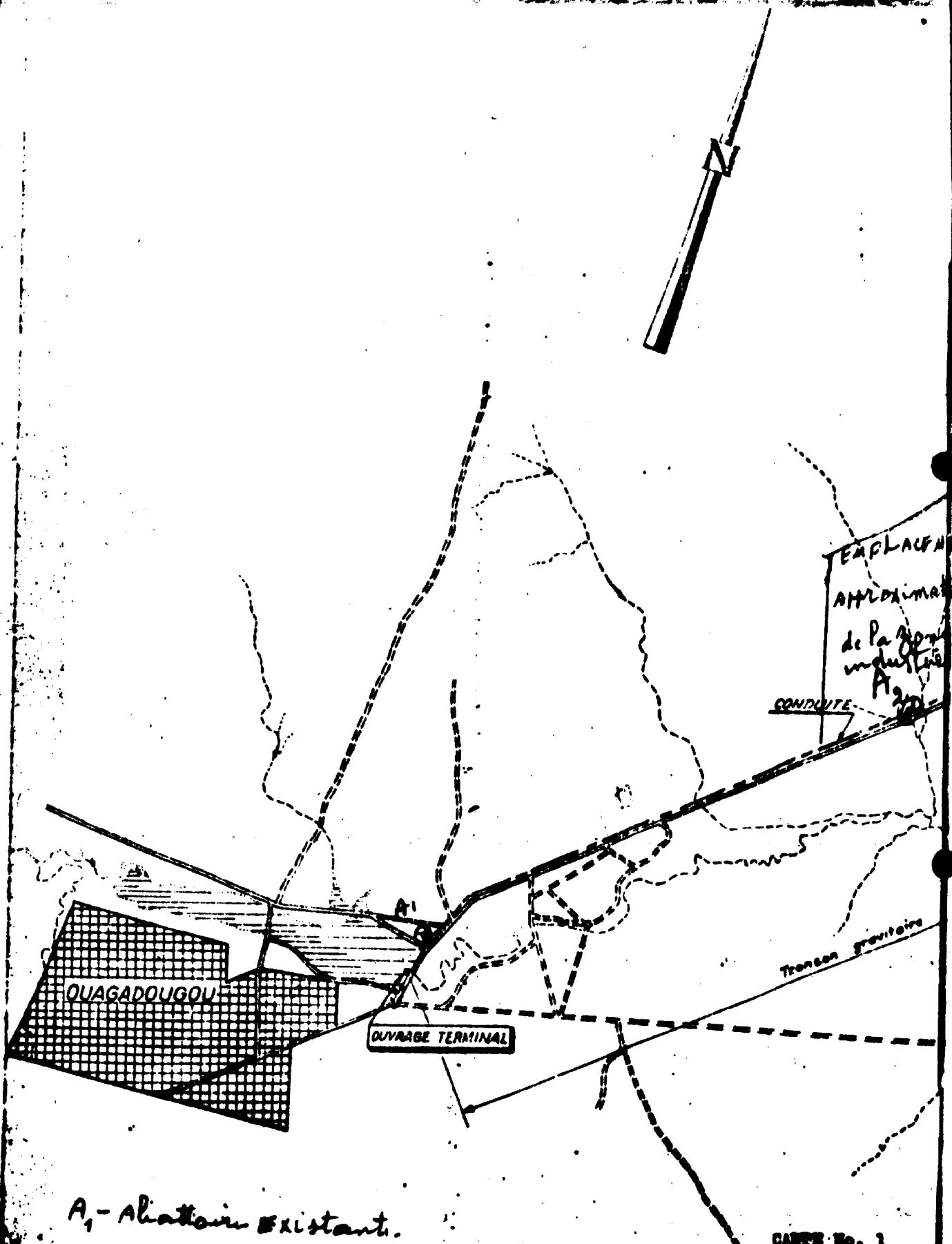
Au 31 Décembre, les comptes seront arrêtés et l'exercice sera clos. L'inventaire et le bilan financier seront soumis au Conseil d'Administration.

Article 20 - Deux commissaires aux comptes sont désignés chaque année par le Conseil d'Administration parmi les agents du Ministère des Finances avec mandat de vérifier les comptes de l'Office et de présenter un rapport annuel.

Article 21 - La gestion financière de l'Office est soumise au contrôle de

Ministère des Finances et notamment de l'Inspection Générale des Finances.

Article 22 - Le Ministre du Plan et des Travaux Publics et le Ministre des Finances et du Commerce sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la Haute-Volta.

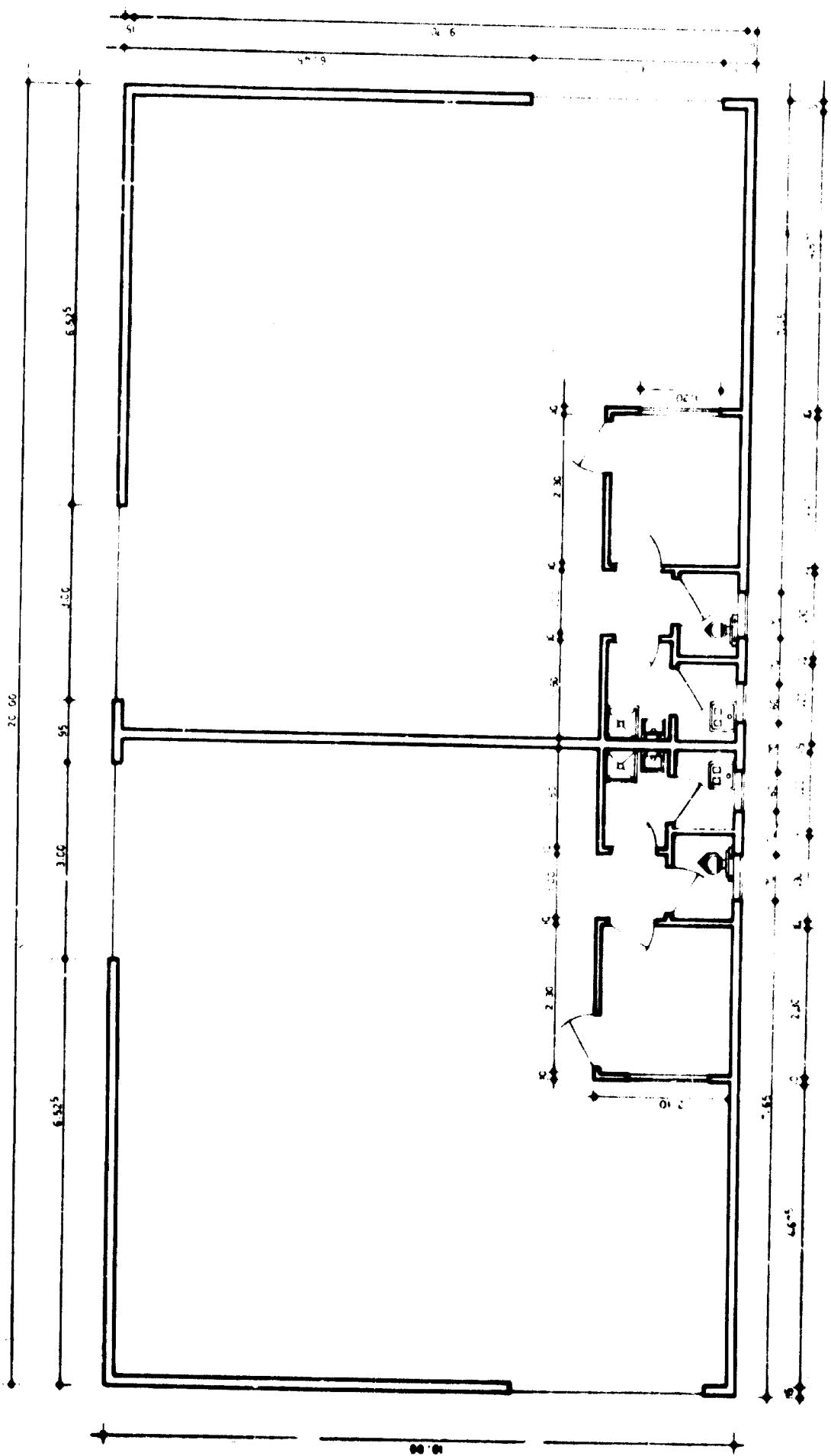


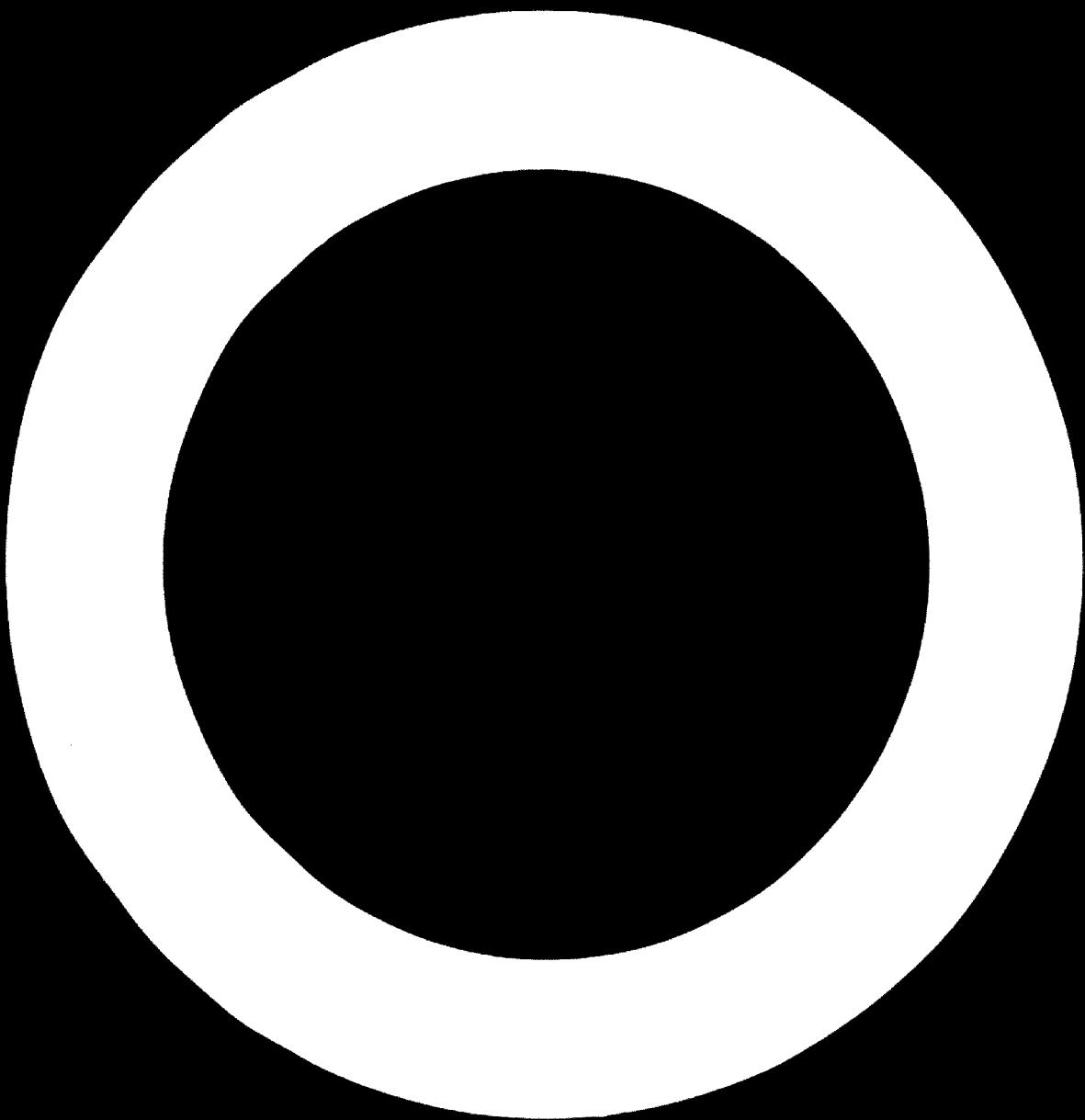
A<sub>1</sub> - Abattoir existant.

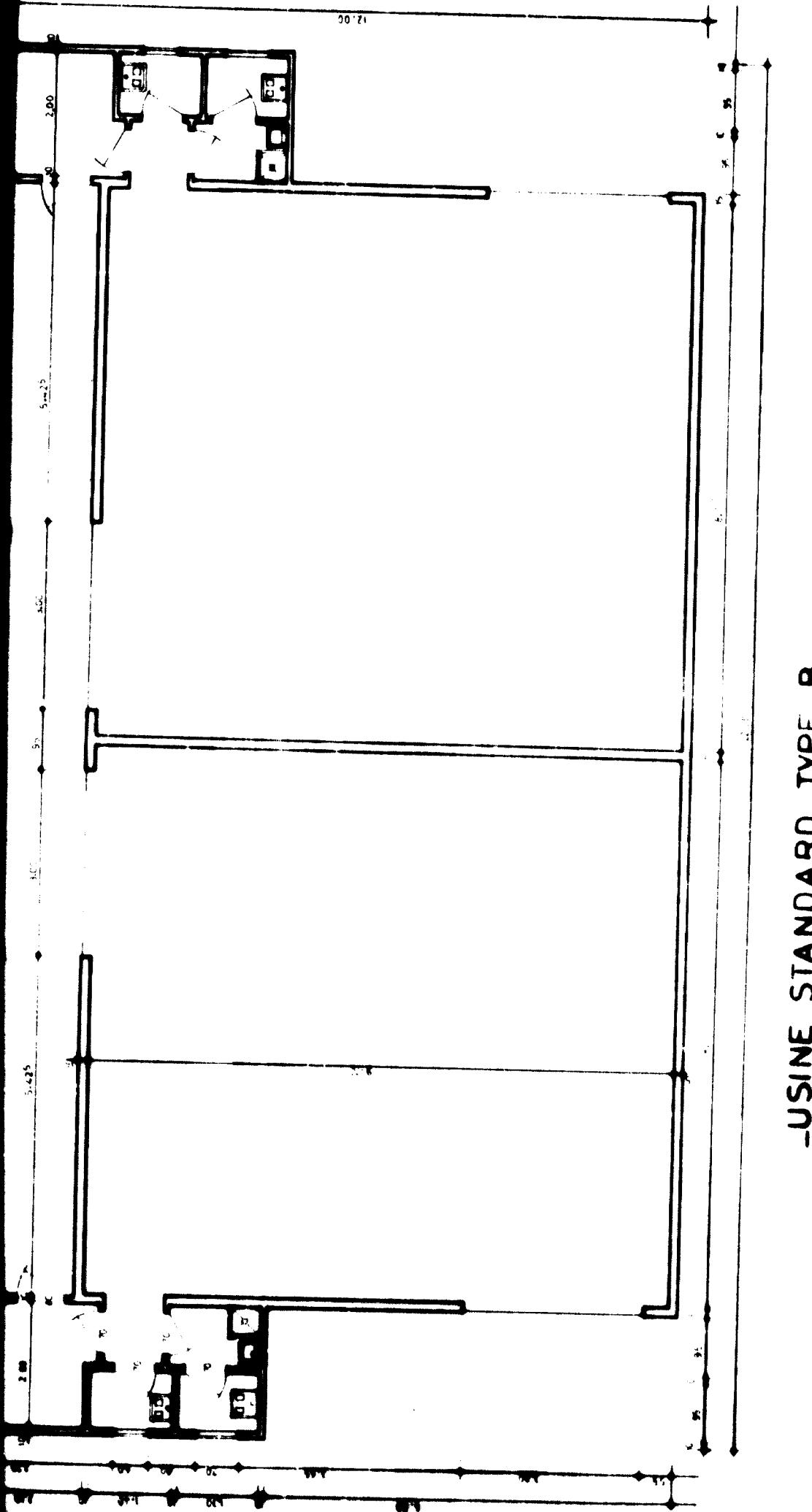
A<sub>2</sub> - Abattoir à bâti

CADREZ No. 2

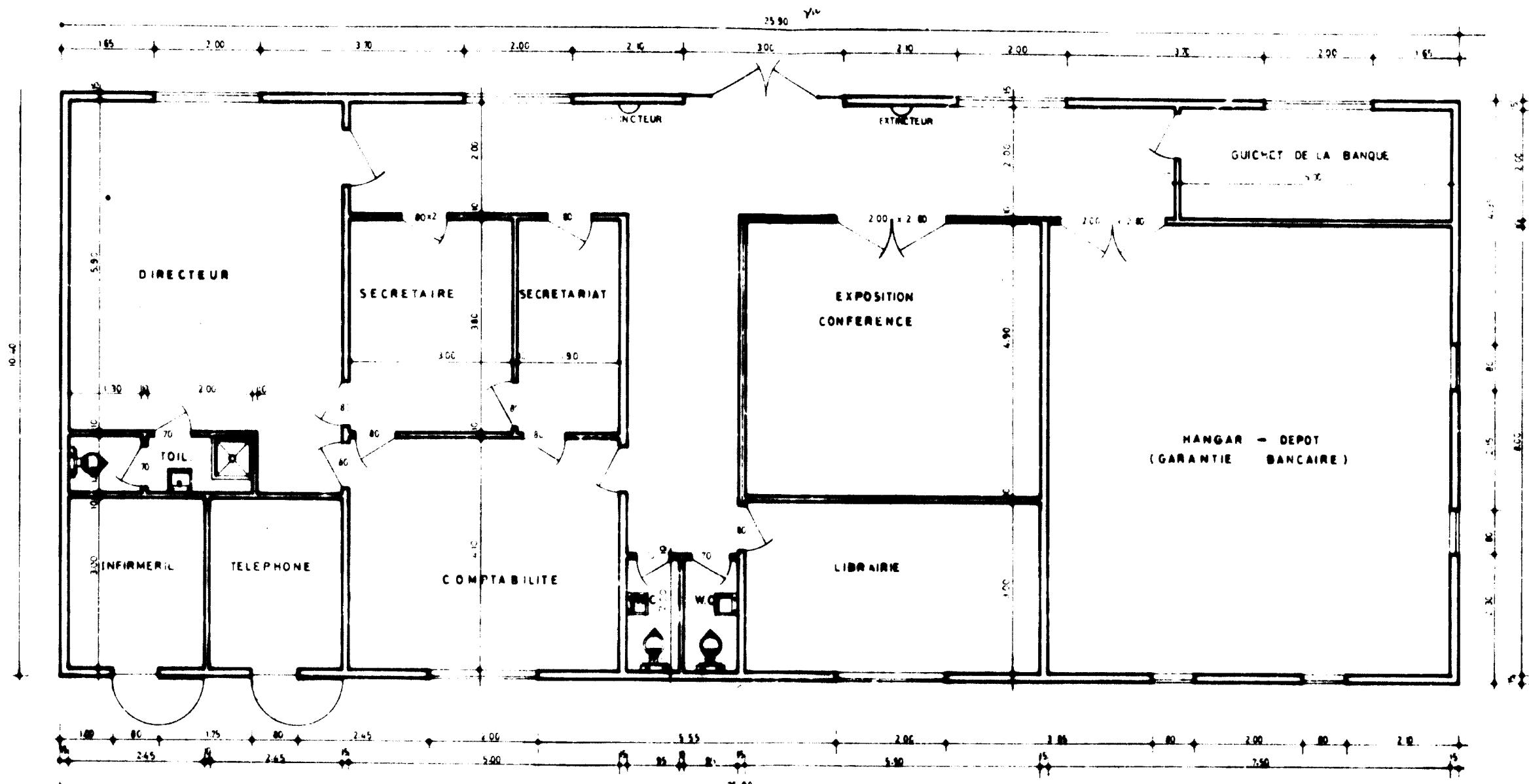
USINE STANDARD - TYPE .A.



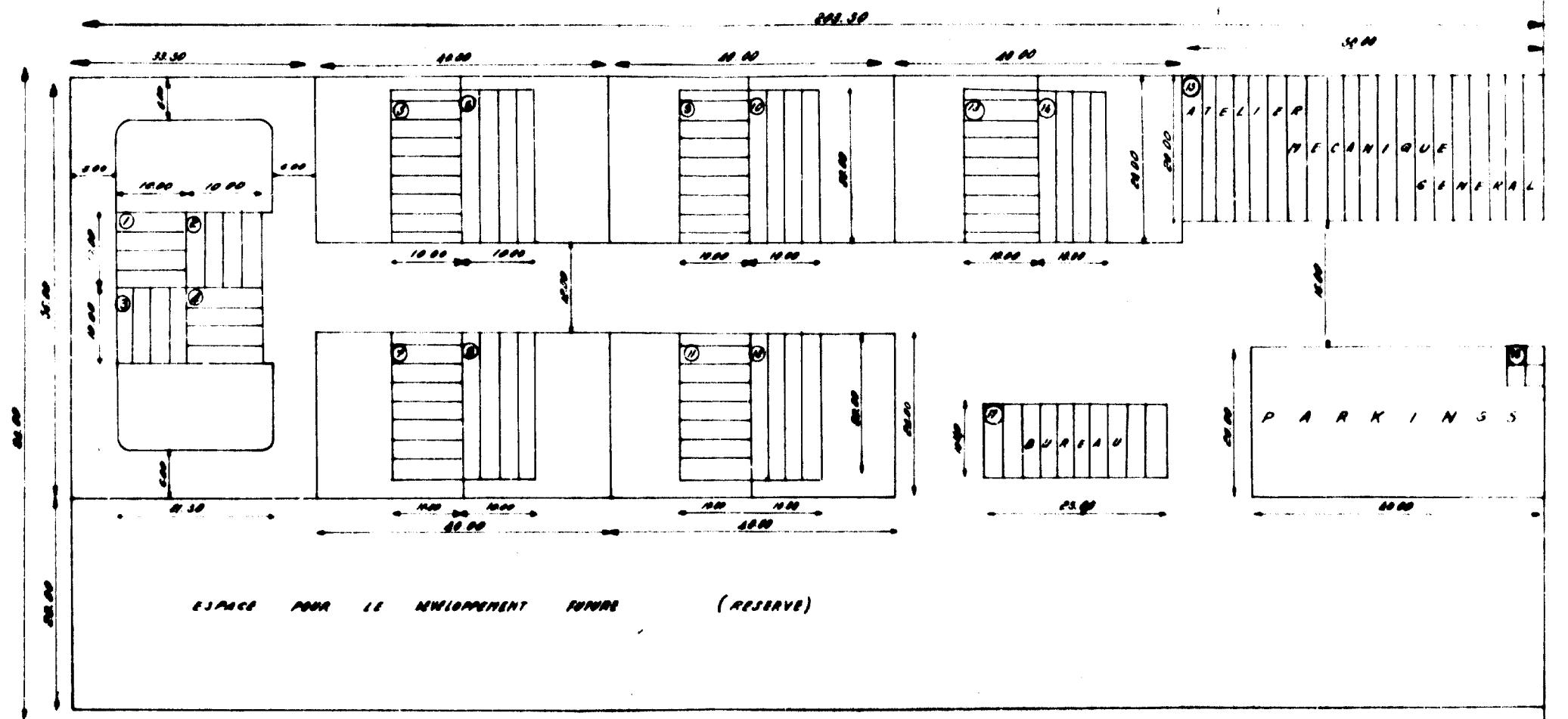




-USINE STANDARD TYPE B.-



BATIMENT ADMINISTRATIF



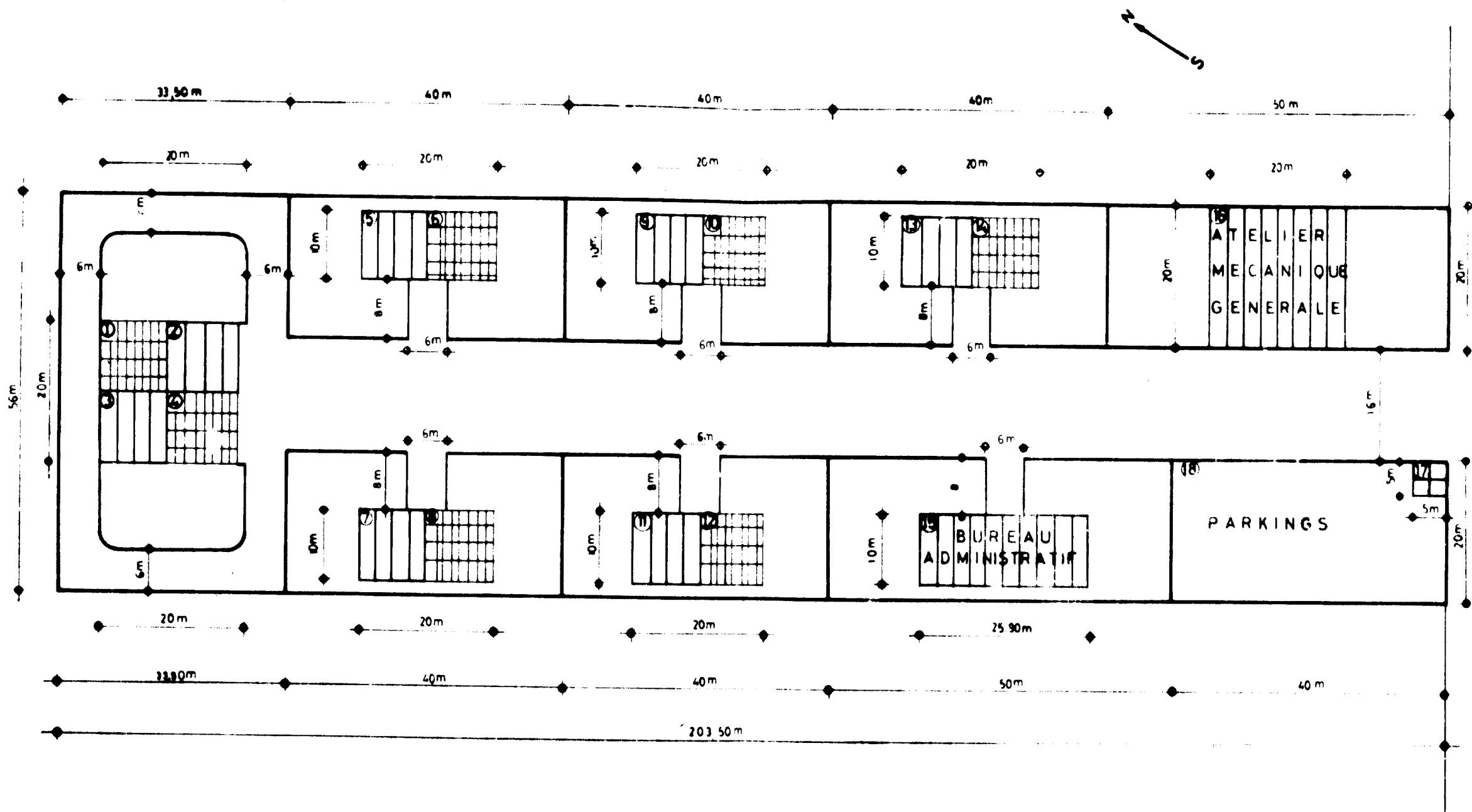
L'ENVERGURE DU DOMAINE INDUSTRIEL APRES AMORCAGEMENT DES UNITS AVEC UNE ESPACE DE RESERVE DE 5.700 m<sup>2</sup>  
TOTAL DE LA SURFACE DU DOMAINE INDUSTRIEL 12.100 m<sup>2</sup>

- 8 UNITES INDUSTRIELLES A 100m<sup>2</sup> (1 à 8)
- 10 UNITES INDUSTRIELLES A 200m<sup>2</sup> (9 à 18)
- 1 BUREAU INDUSTRIEL 1.000m<sup>2</sup> (19)
- 1 CONCRETERIE 23m<sup>2</sup> (10)
- 1 BUREAU BUREAU 80m<sup>2</sup> (17)

PHASE I

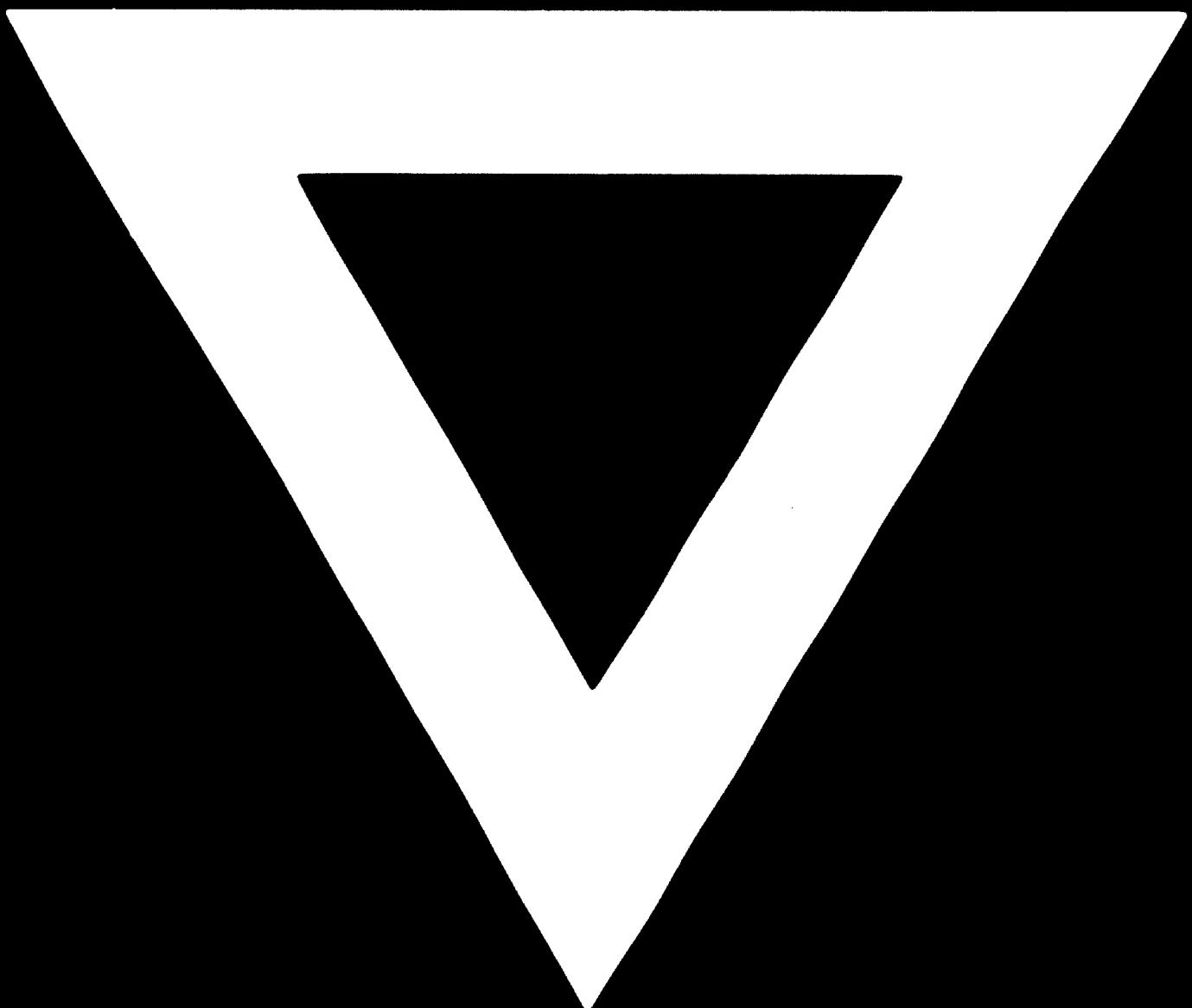
POSSIBILITE FUTURE D'AMPLIER DES UNITES MARQUES  
TOTAL DE SURFACE DE CELLES-CI 2.000 m<sup>2</sup>

PHASE II



**PROJET P.N.U.D.**  
**DOMAINE INDUSTRIEL**  
**à OUAGADOUGOU**

<u>LEGENDE</u>		<u>BATIMENT</u>	<u>TERRAIN</u>
1	USINES NORMALISEES	1 400 m <sup>2</sup>	4 988 m <sup>2</sup>
1	BUREAU ADMINISTRATIF	200	1 000
1	ATELIER MECANIQUE G.	4 00	1 000
1	CONCIERGERIE	25	—
1	PARKING	—	775
DIFFERENTES VOIES ACCÈS		—	3 668
<b>TOTAL</b>		<b>2 084 m<sup>2</sup></b>	<b>11 321 m<sup>2</sup></b>



75.08.08